

# JOURNAL HISTORIQUE

ET

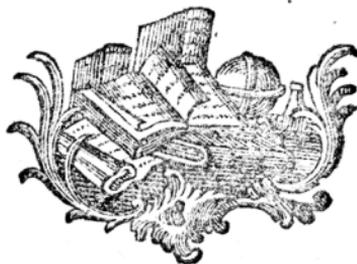
LITTÉRAIRE.

15. SEPTEMBRE 1792.

---

*Neque te ut miretur turba, labores,  
Contentus paucis leffloribus. Hor. Sat. 10, l. 1.*

---



A MAESTRICHT,

Chez FRANÇOIS CAVELIER, Imprimeur.  
Libraire, sur le Vrythof.

*Et se trouve à LIEGE,*

Chez J. F. BASSOMPIERRE, Imprimeur.  
Libraire, vis-à-vis Ste. Catherine.





# JOURNAL HISTORIQUE

ET

LITTÉRAIRE.

15. Septembre 1792.

---

## NOUVELLES LITTÉRAIRES.

*Directeur des ames pénitentes, contenant des décisions de plusieurs questions importantes sur la pratique du sacrement de Pénitence. Nouvelle édition, revue & augmentée. A Paris, chez Babuty; à Bruxelles, chez Le Charlier. 2 vol. in-12. Prix 4 liv. brochés.*

C'EST un de ces livres déjà anciens que les circonstances rendent nouveaux. Les libraires de Paris voyant le commerce des ouvrages chrétiens à peu près anéanti par la révolution, ont vuide, pour ainsi dire, leurs magasins sur les provinces voisines où la Religion subsiste encore. Des livres ignorés jusque-

là, ou que la librairie du pays ne fournissoit plus, y ont été accueillis. Le *Directeur des âmes pénitentes* est de ce nombre. Ecrit avec autant de solidité que d'onction, il ne peut être que très-utile non-seulement aux confesseurs, mais tout autant & plus encore aux pénitens, parce que donnant à ceux-ci les connoissances qu'ils doivent avoir, & leur inspirant les sentimens dont ils doivent être pénétrés, l'ouvrage du confesseur se trouve préparé ou même prévenu; & que l'impression d'une lecture réfléchie & soutenue est plus forte d'ailleurs qu'une instruction verbale, courte pour l'ordinaire, & reçue dans un moment où l'attention est très-partagée, l'esprit occupé, embarrassé, fatigué. La méthode de l'auteur est celle du catéchisme; les matieres sont discutées par D. & par R., espece de dialogue qui facilite toujours l'intelligence des choses, & convient particulièrement à la multitude. Il y a des endroits bien propres à inspirer de justes alarmes à des gens qui se reposent sur une pénitence qu'ils considerent comme très-bien faite, & à donner une idée de la très-grande multitude de confessions vaines & nulles, que les Saints regardent comme une des causes les plus communes de la réprobation. Nous citerons un de ces passages.

„ D. *Quels sont les péchés dont la douleur*  
 „ *& la détestation manque ordinairement*  
 „ *à ceux qui ont commis ces péchés?* R. Ce  
 „ sont 1<sup>o</sup>. les péchés que l'on n'a commis  
 „ que pour éviter quelque grand mal, ou que  
 „ pour se procurer quelque établissement con-

» fidérable dans le monde. Car la douleur &  
» la détestation du péché n'est autre chose  
» qu'une tristesse & un repentir d'avoir mal  
» fait, qui dispose tellement la volonté d'une  
» personne, que s'il étoit dans son pouvoir  
» de faire revenir le passé, & d'empêcher que  
» ce qui a été ne fût pas arrivé, elle endu-  
» reroit tous les maux, & souffriroit la pri-  
» vation ou la perte de toute sorte de biens,  
» plutôt que de commettre les mêmes péchés.  
» Or il est très-difficile & très-rare que ceux  
» qui ont péché pour éviter de grands maux,  
» ou pour se procurer de grands biens dont  
» ils jouissent encore, soient dans cette dis-  
» position. Par exemple, ceux qui ont fait un  
» faux serment pour éviter quelque grand mal,  
» ne sauroient se représenter les occasions &  
» les circonstances qui les ont engagés à se  
» parjurer, qu'ils ne se sentent dans les mê-  
» mes dispositions où ils étoient pour lors.  
» Un officier ou un gentilhomme qui a pré-  
» senté ou accepté un duel pour éviter quel-  
» que infamie ou la perte de son emploi,  
» au lieu de détester ce qu'il a fait, au lieu  
» d'en sentir de la douleur & du repentir; il  
» en a de la joie quand il y pense, & se sent  
» disposé à faire les mêmes péchés, si les  
» mêmes occasions & les mêmes circonstan-  
» ces se représentoient. Il est rare qu'une  
» femme qui par son incontinence est parve-  
» nue à une haute fortune, soit vraiment pé-  
» nétrée de douleur & d'un sincère repentir  
» de son crime. Il est rare qu'un ecclésiasti-  
» que se repente sincèrement d'une simonie,

„ par le moyen de laquelle il a obtenu un  
 „ bénéfice considérable dont il jouit. 2°. On  
 „ peut mettre au même rang ceux qui ne se  
 „ trouvent plus dans les occasions de com-  
 „ mettre certains péchés, sans que leur vertu  
 „ ou l'horreur du péché les en ait retirés; par  
 „ exemple, des concubinaires ou autres per-  
 „ sonnes semblables, à qui on aura trouvé  
 „ moyen d'obtenir dispense pour se marier.  
 „ Car si on ne les avoit point mariés, ils ne  
 „ se feroient point séparés, mais auroient con-  
 „ tinué dans ces commerces incestueux; &  
 „ s'ils examinoient sérieusement les replis de  
 „ leur ame, ils pourroient remarquer que  
 „ cette mauvaise volonté demeure toujours au  
 „ fond de leur cœur, & que les dispositions  
 „ du cœur ne sont point changées, quoique  
 „ leur état & leur condition extérieure soient  
 „ changés. „

Le second tome contient un *Discours sur  
 la Pénitence*, où l'auteur considère cette vertu  
 dans toute son étendue. Il la prend dans son  
 principe, la suit dans toutes ses conséquen-  
 ces, il en développe l'esprit, il en marque  
 les caractères, il en apprécie les fruits, il en  
 établit la nécessité. Puis vient un choix des  
 Psaumes particulièrement propres à exprimer  
 les dispositions d'un vrai pénitent. S'il n'est  
 point d'affection ni de situation de l'ame chré-  
 tienne, qui ne soit exprimée dans les Psa-  
 umes, dans ces cantiques inépuisables & d'une  
 application universelle\*, on peut bien dire que  
 la componction de l'esprit, que la contrition  
 de cœur y tiennent une place tout-à-fait re-

\* 15 Janv.  
 1792, p. 34,  
 & autres  
 cités *ibid.*

marquable. C'est là que l'*Esprit-Saint* prie lui-même pour nous, selon l'expression de l'Apôtre, en produisant dans nos ames des gémiffemens ineffables.

Ipse Spiritus postulat pro nobis gemitibus inenarrabilibus, Rom. 8.



*Conjuration contre la Religion Catholique, & les souverains; dont le projet doit s'exécuter dans l'univers entier.*

S E C O N D E X T R A I T.

A PRÈS avoir fait l'histoire des combats livrés à la Religion par la gent philosophique, & exposé le plan conçu & combiné pour perpétuer les attaques & compléter le succès de l'impiété par les livres; l'auteur s'occupe de cette espece d'enseignement de pratique & de fait, qui se répand par les moyens des sociétés dont il nous a déjà tracé l'esquisse dans le *Voile levé*. Le récit qu'il fait de leurs travaux les plus récents, des protections dont ils ont joui, des excès de délire par lesquels les plus célèbres initiés se font signalés, ne peut que fixer l'attention des bons citoyens & sur-tout des hommes pourvus des moyens de maintenir l'ordre & la sécurité publique.

» Si on est curieux d'apprendre comment les  
 » illuminés, ignorés pendant plus d'un siècle,  
 » se font tout-à-coup reproduits sous toutes  
 » sortes de formes, pour exécuter les projets  
 » des anciens freres illuminés Rose-croix; on  
 » peut lire le cinquieme volume de la Mo-  
 » narchie Prussienne de Mirabeau, & on y

„ verra , comment la société des francs-maçons  
 „ a fourni à ces sectaires , les moyens d'ac-  
 „ créditer leurs principes , & de les faire adop-  
 „ ter par une foule de jeunes gens crédules ,  
 „ de célibataires oisifs , de théosophes enne-  
 „ mis de la révélation , de moines indiscipli-  
 „ nés , de prêtres inquiets , plus amateurs de  
 „ leurs plaisirs , que de la sainte sévérité des  
 „ canons de l'Eglise dont ils étoient les mi-  
 „ nistres. „

„ Jean Rosenfeld , Musenfeld , Schwen-  
 „ kenfeld , imbus des principes jacobiniens , les  
 „ répandirent avec facilité sous le gouverne-  
 „ ment du grand Frédéric ; Bardt , Semler ,  
 „ Edelmann , les développèrent dans leurs dis-  
 „ cours & leurs écrits. Eberhard , dans son  
 „ Apologie de Socrate , osa bien avancer que  
 „ la moralité des actions est la même dans  
 „ toutes les religions , & enlever par ce moyen  
 „ à la Religion de Jésus-Christ , la supériorité  
 „ qu'elle a sur toutes les religions connues ,  
 „ par la pureté de ses principes , par l'héroïf-  
 „ me des sacrifices qu'elle commande , par la  
 „ perfection des vues qu'elle prescrit , par  
 „ l'excellence des récompenses qu'elle pro-  
 „ met , par l'équité des distributions qui en  
 „ sera faite , eu égard aux mérites , & sans  
 „ exception des personnes. „

„ La doctrine de ces sectaires eut de nom-  
 „ breux partisans , au moyen des sociétés ma-  
 „ çonnées , qui se multiplièrent à la cour de  
 „ Berlin & dans plusieurs villes de la Prusse  
 „ & de l'Allemagne. Les illuminés , frères de  
 „ la Rose-croix , s'y firent recevoir , & vou-

» lurent en être les réformateurs. On leur  
 » demanda à quel titre ils venoient entre-  
 » prendre cet ouvrage. Ils se donnerent bien  
 » de garde de faire connoître leur origine &  
 » les preuves de leur mission ; mais en vertu  
 » de leurs principes, selon lesquels il se pré-  
 » tendoient réformateurs du genre humain,  
 » ils se contentoient de dire qu'ils étoient en-  
 » voyés par leurs supérieurs, qui les avoient  
 » revêtus de pouvoirs suffisans pour réformer  
 » l'ordre de la franc-maçonnerie. Du nombre  
 » de ces réformateurs, fut Johnston à Wei-  
 » mar, qui fut enfermé à Warterbourg, où  
 » Luther avoit été mis en prison. »

» Le baron de Hund fut plus heureux à  
 » prêcher la réforme ; les loges qui l'adoptè-  
 » rent, furent appellées loges de la stricte ob-  
 » servance. Il fut le premier, qui pour don-  
 » ner du relief à l'ordre de la franc-maçon-  
 » nerie, avança que c'étoit une continuation  
 » de l'ordre des Templiers, qui n'avoit jamais  
 » été totalement détruit, mais qui s'étoit con-  
 » servé au nord de l'Ecosse, au château d'Hé-  
 » rédon. Cette nouvelle association fit grand  
 » bruit, on y renouvela la doctrine (a) des  
 » Templiers, on décora les freres des armes

---

(a) Il falloit dire *la prétendue doctrine*. Car tout ce qu'on a dit de ces Religieux, est pour le moins très-incertain : & il est probable que leur plus grand délit est d'avoir trop légèrement fait des aveux qu'ils ont vainement rétractés ensuite. Voyez le Journ. du 1 Octob. 1790, p. 163 ; & les art. CLEMMENT V & MOLAY dans le *Dist. Hist.*

„ de cet ordre , on y joignit un poignard ,  
 „ pour faire entendre à ceux qui y feroient  
 „ admis , qu'ils devoient être prêts à venger  
 „ les droits des Templiers , pour rentrer dans  
 „ la poffeffion des biens qui leur avoient ap-  
 „ partenu. Pour les difpofer à l'exécution de  
 „ ce projet , on donna à ceux qui étoient re-  
 „ çus Templiers , des titres de freres fervans ,  
 „ de chevaliers , de commandeurs , de bail-  
 „ lis , en attendant que les bénéfices attachés  
 „ à ces titres puffent être conférés. „

„ Quoique ces honneurs ne puffent qu'ima-  
 „ ginaires , cependant ils devinrent la fource  
 „ d'une infinité de haines , de jalousies , d'in-  
 „ trigues. Ceux qui en étoient revêtus , affect-  
 „ toient de porter les rubans & les bijoux qui  
 „ en faisoient la décoration. Bientôt , on ne  
 „ voulut y admettre que des gentils-hommes  
 „ (le nombre de ces nobles eft très-étendu  
 „ en Ruffie) qui fe diviferent même en haute  
 „ & petite nobeffe. Ceux qui étoient dans  
 „ les hauts grades , firent un grand myftere  
 „ du régime de l'ordre ; & quoique les ré-  
 „ ceptions puffent nombreuses & cheres , que  
 „ les dépenses extraordinaires & ordinaires  
 „ produiffent des fommes confidérables ; ce-  
 „ pendant ils refuferent de rendre compte de  
 „ l'emploi qu'ils en avoient faites , ce qui mé-  
 „ contenta fort les membres de l'ordre. „

„ Les chefs fentirent qu'il ne fuffifoit pas  
 „ d'avoir réuni un grand nombre de cheva-  
 „ liers , de leur avoir échauffé l'imagination  
 „ & de s'être préparé des défenfeurs ; qu'il  
 „ falloit encore entretenir cet enthoufiafme

» fanatique. Pour y réussir , ils employèrent  
 » l'art des charlatans & des jongleurs , & sur-  
 » tout les manœuvres des illuminés Rose-  
 » croix. »

» Schroepfer \*, cafetier à Leipsig, joua un \* C'est le  
 » grand rôle dans ces assemblées, qui se ter- même  
 » minoient toujours par de bons repas , qui dont il est  
 » ne contribuoient pas peu à en chasser l'en- parlé à  
 » nui. Il promit de faire revivre des animaux; l'article  
 » de faire de l'or , & même des diamans; de FAUSTUS  
 » donner le breuvage de l'immortalité ; d'é- du *Diét.*  
 » voquer les mânes ; de commander aux ef- *Hist.* dans  
 » prits ; de faire paroître à son gré les morts la note,  
 » & les puissances invifibles ; mais il mit fin  
 » à toutes fes jongleries , en se donnant la  
 » mort. »

» Le sieur Saint-Germain succéda à Schroep-  
 » fer , & pour persuader plus efficacement ,  
 » qu'il avoit le secret de se rendre immortel ,  
 » il ne craignoit point d'avancer qu'il avoit  
 » déjà vécu des millions d'années ; qu'il avoit  
 » découvert un thé devant lequel disparoif-  
 » foient toutes les maladies , qu'il favoit faire  
 » des diamans &c. »

Comme les illuminés ont fait un bruit ex-  
 traordinaire en Baviere , qu'ils s'y font multi-  
 pliés en peu de tems d'une maniere alarmante ,  
 que le gouvernement n'a point eu le succès  
 désiré dans la résistance qu'il leur a opposée ,  
 l'auteur a cru devoir nous donner quelques  
 renseignemens particuliers sur cette branche de  
 l'association maçonne. » Ce fut à Munich  
 » qu'ils convinrent d'adopter les principes du  
 » régime Jésuitique , afin d'essayer s'ils pour-

„ roient , par son secours , venir à bout de  
 „ renverser la Religion chrétienne , que les  
 „ Jésuites avoient prêchée & défendue avec  
 „ tant de succès contre tous les hérétiques.  
 „ C'étoit par les colleges que les Jésuites  
 „ avoient commencé à réformer le peuple ,  
 „ en instruisant la jeunesse , & en formant  
 „ des associations , ou congrégations de piété ,  
 „ où l'on expliquoit les vérités de la Religion  
 „ chrétienne , & où on invitoit les enfans à  
 „ la pratiquer. Les nouveaux illuminés Rose-  
 „ croix ont aussi adopté pour base de leur  
 „ système , de gagner la jeunesse , de la con-  
 „ duire par l'instruction , la lecture & la ré-  
 „ flexion ; de lui procurer l'entrée des loges  
 „ francs-maçonnnes , de la mettre en état d'y  
 „ parler raison sur l'amélioration de l'espece  
 „ humaine , sur la maniere de corriger le  
 „ peuple , & de le rappeler aux principes des  
 „ droits de l'homme , aux connoissances utiles ,  
 „ au bon sens & à la raison pure , d'après  
 „ laquelle on lui promet de la mettre en  
 „ état de s'occuper des changemens néces-  
 „ saires à faire dans les gouvernemens de  
 „ l'Europe , dans la législation , dans la po-  
 „ litique. „

„ Ces illuminés , qui n'admettent aucun rit  
 „ extérieur , aucun chef visible , ne veulent  
 „ pas dépendre des princes , ni des rois. Ils  
 „ affectent même d'en relever les foibleffes ,  
 „ les erreurs & toutes les fautes qu'on peut  
 „ leur imputer , afin d'affoiblir & d'anéantir  
 „ leur autorité , pour y substituer un gouver-  
 „ nement idéal de leur invention , selon le-

„ quel l'homme, soumis à la seule raison ,  
 „ ne reconnoîtroit que sa seule autorité. »

„ C'est pour parvenir à ce but, que le pu-  
 „ blic a été inondé de caricatures insolentes  
 „ & de diatribes calomnieuses, inventées pour  
 „ avilir l'autorité dans la main des princes ,  
 „ & la leur arracher (a). Ce n'est pas là en-

(a) Il y a quelques jours qu'un de mes amis ,  
 d'Amsterdam sachant que je donnois une seconde  
 édition du *Dictionnaire Géographique*, m'envoya le  
 passage suivant pour être inséré à l'article INDUS.

„ On trouve sur les deux rives de l'Indus depuis  
 „ Kacke & Mire jusqu'à Talta dans le pays du côté  
 „ de Dchli depuis Lahor jusqu'à Sirhind, & dans les  
 „ provinces de Multan, de Punjal & du Sinde, une  
 „ nation nouvelle qui commence à inspirer de la  
 „ terreur. Ces peuples connus sous le nom de Seiks  
 „ ont brisé les fers de leurs despotes & ont su  
 „ s'élever à la connoissance d'un Dieu unique ,  
 „ quoiqu'entourés de nations esclaves & idolâtres.  
 „ On rapporte qu'un philosophe du Thibet vint  
 „ autrefois chez eux, les prêcha, leur enseigna le  
 „ déisme sans aucun mélange de superstitions &  
 „ ne put réussir qu'en leur inspirant l'amour de  
 „ la liberté. Vers les premières années de ce sie-  
 „ cle, ce n'étoit encore qu'une secte peu nombreuse.  
 „ Mais pendant les troubles dont l'empire du Mo-  
 „ gol fut agité, elle s'accrut prodigieusement par  
 „ les apostats de toutes les religions qui vinrent  
 „ chercher un asile contre la tyrannie. On dit que  
 „ pour être admis dans cette société, il suffit de  
 „ jurer une haine implacable à la monarchie, &  
 „ que sur un autel où est placé le code de leur  
 „ législation, on voit à côté un sceptre & un poi-  
 „ gnard. Les Seiks peuvent bientôt devenir redou-  
 „ tables, & déjà ils sont en état de mettre sur

„ core où se bornent nos réformateurs : ils  
 „ prêchent l'abolition de tous les privileges ,  
 „ ils veulent établir une tolérance religieuse ,  
 „ qui s'étende à toutes les opinions & à tou-  
 „ tes les erreurs, aux inventions superstitieuses  
 „ & fanatiques de tous les siècles. Pour y  
 „ réussir , ils demandent la liberté de com-  
 „ merce , celle des arts & de la presse pour  
 „ avoir lieu de répandre plus facilement  
 „ le mensonge & l'erreur , & d'étouffer la  
 „ voix de la vérité & de la Religion. „

Remontant ensuite , par un corollaire très-

---

„ pied plus de 60000 cavaliers. Indépendans les  
 „ uns des autres, quand la circonstance l'exige,  
 „ ils se réunissent sous un chef qui cesse de l'être  
 „ dès que l'entreprise est terminée ou le péril passé „  
 „ L'ami qui m'envoie ce passage, ajoute. „ Ceci est tiré  
 „ des *Mélanges d'une grande Bibliothèque* (tome 66)  
 „ imprimé à Paris chez Moutard 1787, deux ans  
 „ avant la révolution. J'avoue que je suis frappé  
 „ de la ressemblance de ces prétendus illuminés  
 „ des Indes avec les nôtres, & que cet article mé-  
 „ rite une recherche particulière dans les relations  
 „ modernes des voyageurs „. Je crois que ces re-  
 „ cherches sont inutiles , & que c'est ici une pure  
 „ allégorie , par laquelle l'auteur des *Mélanges* a  
 „ peint les illuminés d'Europe. Cet auteur est Marc-  
 „ Antoine-René, comte de Paulmy-d'Argenson, mi-  
 „ nistre d'état, mort en 1787, fils de Marc-René-  
 „ Louis d'Argenson, ministre des affaires étrangères,  
 „ & neveu de René-Pierre, si célèbre sous la régence  
 „ du duc d'Orléans & le regne de Louis XV. Il est  
 „ à croire que ces grands hommes d'état ont eu des  
 „ renseignemens positifs sur la société dont il est ici  
 „ question.

naturellement déduit, à la source primitive de ces sociétés conjurées contre le christianisme, il rappelle ce qu'il avoit dit du focinianisme, & des nouveaux Ariens assemblés à Vicence l'an 1546 \*. » L'histoire des nouveaux illu- \* 1 Juin  
 » minés nous convaincra de plus en plus, 1792,  
 » que les fociniens, cachés sous toutes sortes P. 171.  
 » de formes, sont les auteurs de la persécution que souffre la Religion chrétienne dans  
 » l'Europe. Ils paroissent armés des argumens  
 » qu'ont employés les hérétiques dans tous  
 » les siècles, pour combattre les dogmes catholiques. Nous leur avons vu renouveler  
 » en France, tout ce que l'apostasie & un  
 » amour impur firent entreprendre à Julien  
 » l'apostat & à Henri VIII. Les églises sont  
 » privées de leurs pasteurs légitimes, les revenus des pauvres sont dissipés, les malheureux sont sans secours, les ministres des  
 » autels sont sans asiles, les pauvres sans instructions, les mystères sacrés sont entre les  
 » mains des schismatiques & des intrus, l'éducation publique est confiée à des mains infidèles. Les enfans de l'Eglise ne sont plus  
 » nourris que du pain de l'erreur & du mensonge; de tous côtés on décrie sa doctrine,  
 » on attaque ses mystères, on foule aux pieds sa morale, on profane ses sacremens; enfin  
 » le projet de substituer une nouvelle église à la place de celle que Jésus-Christ a fondée par tant d'œuvres merveilleuses & par  
 » l'effusion de son sang précieux, est conçu  
 » & commence à s'exécuter. »

Ce qui m'avoit toujours paru bien remarqua-

ble, c'est que les *mille ans* que la Révélation de S. Jean nous apprend devoir couler, depuis l'époque de la paix donnée à l'Eglise, après la destruction de l'arianisme, finissent précisément à l'époque où s'est montrée la secte focinienne. Car par les efforts de Théodose, & de ses successeurs, secondés & éclairés par les Ambroise, les Augustin, les Léon, & d'autres lumières de l'Eglise catholique, on la vit disparaître, & on peut fixer cette disparition (si on en excepte quelques contrées gouvernées par des princes Goths ou Visigoths) au 6<sup>e</sup>. siècle : & dès le 16<sup>e</sup>. on la voit renaître. J'ai rapporté à ce sujet un passage digne d'attention, tiré d'un ouvrage moderne, mais antérieur à la révolution de France \*; j'y ajouterai le suivant qui est d'une date fort antérieure, & où il n'y avoit encore que des gens bien prévoyans qui pussent pressentir les scènes de l'avenir. Ce passage est tiré des *Réflexions morales sur le Nouveau-Testament*, par le P. Lallemand (a), Tome 12<sup>e</sup>. pag. 386, où il est parlé du §. 7. du 20<sup>e</sup>. chap. de l'Apocalypse (b). *Et cum consummati fuerint mille*

\* 1 Avril  
1789, P.  
507.

---

(a) A Paris chez Montalant 1725, 12 volumes in-12. Cet ouvrage devenoit rare, & n'existoit plus dans le commerce de la librairie : après d'inutiles efforts pour en découvrir un dépôt, j'ai pris le parti d'en procurer une nouvelle édition. Les six premiers tomes sont finis, & on les distribuera incessamment.

(b) Au seul nom de l'Apocalypse les beaux &

*mille anni, solvetur satanas de carcere suo, & exhibit, & seducet gentes quæ sunt super quatuor angulos terræ, Gog & Magog, & congregabit eos in prælium, quorum numerus est sicut arena maris &c.* Or voici le passage en question.

„ Le terme des mille années étant expiré, il ne faut pas s'attendre à une révolution si subite & si frappante, qu'on voie tout d'un coup l'Eglise sortir d'un calme profond, pour tomber dans les plus grands troubles. Son calme même, comme nous l'avons montré, ne devoit être exempt ni de schismes, ni d'hérésies, ni de guerres, ni d'autres fortes de maux qui ont fait pleurer & gémir les Saints. Il ne s'agit pas non plus de se représenter une multitude immense de troupes fondant avec impétuosité sur les terres des fideles, & arborant à main armée le signe de l'impunité. Lorsque nous nous arrêtons au renouvellement de l'arianisme, pour y reconnoître le premier effet de la délivrance de **sat**an, nous concevons toujours quelque puissante attaque portée à l'Eglise, mais dans les bornes d'une simple séduction.

*Il viendra séduire les nations.* Il n'est ici mention, ni de mort, ni de carnage, comme il en a été parlé au sujet des deux Bêtes, celle de la mer & celle de la terre, au sujet de la grande Prostituée. C'est nous faire concevoir une forte de persécution, qui tend uniquement à la perversion des

légers esprits du siècle se mettent à rire : ils ne savent pas qu'une grande partie de ce livre est déjà réalisée avec tant d'évidence, que c'est aujourd'hui une histoire plutôt qu'une prophétie ; suivant l'observation du judicieux Bossuet \* : & que la vérification des événemens déjà écoulés, est plus qu'un présage de ceux qui sont encore à attendre.

Tome III.

H

\* Voyez  
Partic. S.  
JEAN,  
dans le *Diç.*  
*Hist.* — *Cat.*  
*Pbil.* n. 297.

ames ; & qui au lieu d'employer contre elles les voies d'empire & de violence, ne cherche qu'à les flatter, à les gagner, à les faire tomber d'elles-mêmes dans le précipice. Sur ce pied-là, rien ne nous peint mieux les efforts du *Dragon déchainé*, que les entreprises des nouveaux arianisans, ou ce qui revient au même, que les déplorables progrès d'une foule de sectaires soulevés contre la divinité du Verbe depuis l'an 1550 ou environ, qu'on peut marquer pour la première date de l'arianisme renaissant, jusqu'en 1604, que mourut Fauste Socin dont il a reçu sa dernière forme.

Tout favorise ici l'idée que nous nous en sommes faite ; la doctrine, qui fappe les fondemens de la foi ; la manière de dogmatifer, qui surprend la raison par l'usage de la raison même, ou plutôt par tout ce que l'art du raisonnement a de plus captieux & de plus raffiné ; l'esprit de la secte, si fort au goût des honnêtes mondains, à qui elle ne prêche que tolérance, qu'indifférence pour les sentimens, que latitude dans les voies du salut ; sa politique, qui vise beaucoup moins à s'ériger en une société particulière, qu'à se répandre & se mêler dans les autres communions ; enfin ses accroissemens, qu'on ne doit pas tant considérer par le fracas des conquêtes & par la multitude de ses partisans déclarés, que par le rang & la capacité des personnes qui en font secrètement profession & qui infectent par-là le corps entier de la chrétienté.

Si l'on demande quelque chose de plus en faveur de la littéralité du texte, qui parle de nations séduites aussi nombreuses qu'est le sable de la mer, nous répondrons que cette expression dans l'Écriture ne désigne souvent par elle-même qu'un nombre considérable, mais indéterminé. Les auteurs sacrés l'appliquent à une armée de Cananéens, à une autre de Madianites, à une autre de Philistins ; qui apparemment ne surpassaient point en nombre les armées ordinaires. Elle n'a donc rien qui ne convienne avec le témoignage d'un écrivain moderne, auteur

Jof. II. 4.  
Judic. 7. 12.  
1 Reg. 13. 5.

de l'Histoire françoise du Socinianisme. Il ne faut, selon lui, que donner un peu d'attention à ce qui se passe parmi les savans, pour s'appercevoir que la secte est nombreuse, & qu'elle le devient de jour en jour davantage.

L'historien, quand il s'énonce de la sorte, a particulièrement en vue les communions protestantes; où il est de toute notoriété que les blasphemes des Unitaires ont consommé & consomment encore dans une infinité de gens de lettres le schisme fait avec l'Eglise Romaine. N'y eût-il pour les répandre ailleurs que le canal des livres, ce seroit ignorer le goût des deux derniers siècles, & de celui-même où nous vivons, que de ne pas voir jusqu'où la séduction a dû porter ses ravages.

Et puisque les petites convenances méritent notre attention dans un exposé prophétique tel que celui-ci, nous ne craignons pas de produire ce que nous pensons sur les deux célèbres noms *Gog & Magog*; & nous ne produirons rien que d'autorisé. *Gog*, au chap. 38 d'Ezéchiel, est qualifié prince de *Mosoch*, que la Vulgate & les Septante prennent pour l'Italie; & de *Thubal*, qui passe communément pour l'Espagne. Or, sans parler des deux Socin, l'oncle & le neveu, natifs de Sienne en Toscane, ce fut à Vicence, autre ville d'Italie, que se forma la première société d'impies contre la divinité de J. C. Ce fut de-là que poursuivis par les magistrats, ils se dispersèrent en différens pays au nombre de 38, portant ainsi de toutes parts le poison de leur nouveau dogme. On nous prévient sans doute par rapport à l'Espagne, patrie de Michel Servet, le plus renommé d'entre les premiers restaurateurs de l'arianisme. Elle avoit encore mis au monde Jean Valdès, maître du fameux Okin \*, & que plusieurs écrivains sociniens placent le second parmi leurs illustres.

Pour le mot de *Magog*, s'il est permis de s'en tenir à l'opinion de quelques auteurs qui l'enten-

dent en partie d'un peuple établi dans la Sarmatie, quoiqu'il n'en fût pas originaire, nous n'en demandons pas davantage. On fait que la Pologne, la Transilvanie & d'autres provinces de cette grande contrée ont été long-tems un pays de liberté pour la profession de l'hérésie focinienne; que les ministres Unitaires s'y rendoient de tous les côtés de l'Europe; qu'eux & leurs disciples en ont tiré leur nom, & que les erreurs qui leur sont particulieres, sont appellées d'ordinaire dans les theses & dans les livres : *Portenta Sarmatica*.

Nous n'avons pas dessein d'appuyer trop sur ces dernieres remarques. Mais on ne peut guere leur refuser dans un pareil sujet quelques degrés de probabilité. Voici quelque chose de plus fort. S. Jérôme, dans l'explication, qu'il nous donne du mystere caché sous ces deux noms *Gog & Magog*, ne veut point qu'on les laisse tomber sur d'autres que sur „ des sectaires, qui pleins de leur propre sens, „ & enflés d'un faux nom de science, s'élevent „ témérairement contre la connoissance de la vérité. „ Tel est, continue-t-il, le sentiment qu'on en a „ dans l'Eglise : c'est le chemin battu qu'il faut „ suivre, sans se détourner ni à droite ni à gauche „. Nous le suivons donc nous-mêmes très-fidèlement, ne faisant qu'appliquer les paroles du S. Docteur à une secte qui ne laisse pas même penser qu'on puisse porter plus loin la vanité & le mensonge, à moins que de donner tête baissée dans l'athéisme : encore ceux qui en sont coupables, ne marchent-ils guere que sous l'étendart des fociniens & des déistes.

Le focianisme, ou le déisme est le malheureux centre de tout ce qu'il y a d'illusions en matière de Religion. Comme l'indocilité y conduit assez fréquemment un grand nombre de ces esprits inquiets & présomptueux, qui ont secoué le joug de l'obéissance à l'Eglise, l'incrédulité pour l'ordinaire en demeure là. Elle trouve aisément de quoi s'y fixer. L'humeur pacifique des fociniens,

le peu de part qu'ils ont aux mouvemens de la chrétienté, le peu de sensation même qu'ils paroissent faire dans le monde, n'empêchera pas qu'on ne leur puisse appliquer ce qui est dit des nations féduites, que *Satan les assemblera des quatre coins de la terre pour le combat*. Cela signifie que les nouveaux ennemis de la divinité du Sauveur ne feront point resserrés dans quelques pays à l'exemple des autres sectes; mais que répandus en diverses parties de la chrétienté, ils y travailleront de concert à la ruine de nos mystères. Les écrits, les entretiens, les disputes; voilà leurs armes, armes plus dangereuses & plus efficaces pour un hérétique qui a l'art de les manier, que le javelot & l'épée. „

Il est certain que dans quelque disposition d'esprit que l'on soit, ce passage, combiné avec ceux que nous avons cités, ne peut que fixer l'attention. Et sans raisonner sur l'avenir, nous y voyons, ainsi que dans tout ce qui se fait déjà, des preuves nouvelles de la vérité de ce que nous dit S. Paul touchant Jésus-Christ, objet de scandale pour les Juifs, de risée & de mépris pour les nations, de haine pour les uns & les autres, & en même tems la vertu & la sagesse de Dieu pour ceux qui sont appelés à le connoître. (a)

En discutant divers objets d'érudition, l'auteur embrasse presque toujours le sentiment le plus solidement établi, & le plus diamétralement opposé aux préjugés & au scepticisme

*Judais quidem scandalum, gentibus autem stultitiam; ipsis autem vocatis Judais atque Grecis Christum Dei virtutem & sapientiam.*  
I. Cor. I. 23.

(a) Diverses réflexions sur le divin précepteur & restaurateur des hommes; sur sa doctrine, sur la haine qu'on lui porte &c. 15 Mars 1784, p. 417. — 15 Avril 1787, p. 582. — 1 Janv. 1791, p. 17, 18. — ART. JÉSUS-CHRIST, dans le *Dict. Hist.*

du siècle. C'est ainsi qu'il reconnoît que la théologie du paganisme n'est en grande partie qu'une imitation mal-adroite & dénaturée des dogmes & de l'histoire des Hébreux ; observation appuyée sur des preuves sans nombre , & que quelques critiques philosophes de ce siècle n'en rejettent pas moins avec dédain (a). » Qu'on » ne s'étonne pas que les Grecs aient eu con- » noissance de nos mystères & qu'ils aient » été conservés & mis au nombre des choses » sacrées que l'on enseignoit aux initiés aux » mystères d'Eleusis ; ce sont les anciens mo- » numens de la piété & de la religion des » patriarches , conservés dans nos Gaules long- » tems avant que les Romains vinssent les con- » quérir , & transmis avec quelques altérations , » dans les mystères des Grecs. Les Juifs ven- » dus aux Grecs par les Tyriens & les Sido- » niens , plus de six cens ans avant Jésus- » Christ , purent encore apprendre aux maî- » tres qui les acheterent , les secrets de leur » religion ; les Lacédémoniens qui se van- » toient de descendre d'Abraham (Machab. 11. v. » 19.), pouvoient les connoître aussi. Voici » le passage du prophète Joël , qui confirme » que les Juifs ont été vendus aux Grecs : » *Quid mihi & vobis , Tyrus & Sidon ?... » Argentum enim meum & aurum tulistis : » & desiderabilia mea , & pulcherrima in- » tulistis in delubra vestra : & filios Ju- » da , & filios Jerusalem vendidistis filiis*

(a) Voyez le Journ. du 1 Oct. 1784, p. 164. — 15 Août 1786, p. 561. — *Dict. Hist.* art. FICIN, LAVAUR, LOCMAN, MERCURE, MINERVE, NUMENIUS, PLATON, OVIDE.

» *Græcorum ; ut longè faceretis eos de fini-*  
 » *nibus suis* (Joël. III. C. 5, 6, 7.). Or il  
 » est naturel de faire parler un étranger, de  
 » son pays, de sa religion, de ses usages, de  
 » son ancien état ; les Grecs purent donc con-  
 » noître par leurs esclaves, beaucoup de cho-  
 » ses qui regardoient la religion des Juifs ;  
 » d'ailleurs ces esclaves transplantés de Jérusalem & de la Judée, purent même obtenir de leurs maîtres, la liberté de faire les  
 » exercices de leur religion, & je ne fais si  
 » leurs assemblées ne donnerent point naissance aux mysteres secrets qui s'établirent  
 » dans la Grece. »

On trouve çà & là quelques légères inexactitudes, effet de la distraction, & d'un défaut d'information juste. C'est ainsi que l'auteur met entre les illuminés & les empiriques, le bon & pieux Gassner \* qui certainement ne s'étoit point attendu d'être nommé un jour entre Paracelse & Vanhelmont. — De M. Court de Gebelin, il fait *le comte de Gebelin*. — Son attachement aux opinions de Malebranche, nommément aux *Idées innées*, passe les bornes de la confiance que l'on peut donner à un système, quel qu'il soit. — Il paroît regarder comme nouvelle l'affertion d'un matérialiste qui attribue le dogme de l'immortalité de l'ame, à l'orgueil de l'homme. Cette imagination est aussi ancienne que l'épicuréisme. On lit expressément dans Plinè l'Ancien : *Humana vanitas in futurum etiam se propagat, & in mortis quoque tempore, ipsa sibi vitam mentitur, aliàs immorta-*

*littatem animæ , aliàs transfigurationem , aliàs sensum inferis dando & manes colendo , Deumque faciendo qui jam homo esse desit.* On voit par-là que les docteurs modernes continuent à être de pauvres plagiaires , qui n'ont pas même une erreur en propre. (a)

L'auteur donne des notions curieuses touchant Swedenborg , St.-Martin , la fameuse La Brouffe , & d'autres illuminés. Si la place le permet , nous en transcrirons quelques-unes l'ordinaire prochain.



*Réflexions d'un émigré de l'Anjou , sur les malheurs de la France.* A Liege , chez Lemarié , 1792. 7 pag. in-8vo.

**I**L y a beaucoup de justesse & de vrai patriotisme dans ces Réflexions : les démocrates même , s'ils font de bonne foi , n'en

---

(a) Du reste , même en déraisonnant , Pline nous fournit ici un bon argument de la vérité de ce dogme sublime & consolant. Cet élancement de l'ame vers l'avenir , cette impossibilité de la contenter , de la calmer en bornant ses desirs aux jouissances de cette vie , montre qu'elle a une autre destination. Pourquoi les brutes , les chevaux sur-tout , si fiers & si fringans , eux qui disent *vab* au son de la trompette , qui flairent les combats & la victoire \* , ne se font-ils pas avisés de vouloir être immortels ? Pourquoi font-ils complètement contents , sans inquiétude & sans desir , quand le ratelier est bien fourni ? — 1 Mai 1792 , p. 8. — *Cat. Philos.* n. 190.

contesteront pas la vérité. En parlant de la punition due à tant de crimes, l'auteur montre beaucoup de modération & de générosité.

» La victoire est notre but, le premier chemin  
 » qui y conduit est la bonne discipline, &  
 » le second la bravoure dont il est superflu  
 » de parler à des chevaliers François, dans  
 » lesquels elle n'a besoin que d'être modérée  
 » pour vaincre avec sûreté. La nation que nous  
 » allons combattre, n'est pas non plus sans  
 » valeur puisqu'elle est née Française; elle a  
 » présumé sans raisonnement de son nombre,  
 » & des AVOCATS en ont conclu que cet  
 » avantage étoit suffisant pour subjuguier l'u-  
 » nivers; mais ils ignorent que nous en avons  
 » deux qui ont toujours vaincu la multitude:  
 » l'expérience dans les chefs, & la discipline  
 » dans les corps; ne les perdons pas de vue,  
 » notre succès en dépend. »

» L'impiété, la révolte, l'injustice & les  
 » forfaits ont souillé ceux que nous allons sou-  
 » mettre; les plus doux, les plus humains,  
 » & les plus policés des peuples de l'Euro-  
 » pe, sont devenus des sacrilèges, des régi-  
 » cides, des voleurs, des assassins, des an-  
 » tropophages & des incendiaires, qui ont  
 » irrité contre eux le ciel & la terre; de tels  
 » hommes sont devenus des monstres & les  
 » ennemis du genre humain; traitons-les com-  
 » me tels; les hommes atroces sont toujours  
 » furieux, mais jamais braves, parce que la  
 » valeur est une vertu qui fuit le vice comme  
 » l'ombre fuit la lumière; terrassons-les, écras-  
 » sons-les les armes à la main; mais vaincus  
 » ou désarmés, n'oublions jamais qu'ils fu-

„ rent nos freres , & qu'ils le redeviendront  
 „ en abjurant leurs coupables erreurs ; que  
 „ nous combattons pour une Religion qui nous  
 „ prescrit le pardon , pour un roi qui fera  
 „ leur pere comme le nôtre , dès qu'ils entre-  
 „ ront dans le devoir , pour la justice qui veut  
 „ que nous soyons justes nous-mêmes , pour  
 „ notre honneur suffisamment vengé par la  
 „ victoire , souvenons-nous enfin que nous  
 „ serions aussi inconséquens que les révolu-  
 „ tionnaires , si nous tombions comme eux  
 „ dans les excès de l'inhumanité , quand nous  
 „ prenons les armes pour les en punir. „



*Examens particuliers sur divers sujets ,  
 propres aux ecclésiastiques & à toutes les  
 personnes qui veulent s'avancer dans la  
 perfection. Par M. Tronson, Supérieur du  
 Séminaire de S. Sulpice. A Paris, chez  
 la veuve Savoye; à Bruxelles, chez Le Char-  
 lier. 2 vol. in-12. Nouvelle édition, revue  
 & corrigée. Prix 4 liv. brochés.*

**M.** Tronson étoit un théologien profond  
 & d'une doctrine exacte. Il fut un des  
 examinateurs des livres de la célèbre madame  
 Guyon , dans les conférences d'Issy, où il se  
 trouva avec Bossuet , Fénelon , & M. de Noail-  
 les , alors évêque de Châlons. Egalement versé  
 dans les voies spirituelles , il a écrit deux ou-  
 vrages pleins de leçons propres à conduire les  
 ames chrétiennes à la perfection. Voici l'idée  
 qu'il donne lui-même de celui que nous an-  
 nonçons ici. „ L'examen particulier que les

» Saints recommandent comme un des prin-  
 » cipaux instrumens de la perfection, est une  
 » exacte recherche non-seulement des péchés,  
 » mais des moindres défauts, qui regardent  
 » une vertu, un vice, ou quelque autre sujet  
 » particulier, pour se corriger, & pour se  
 » rendre, autant qu'il se peut, irrépréhensi-  
 » ble devant Dieu & devant les hommes.  
 » Cette idée de l'examen particulier en mon-  
 » tre si clairement l'utilité, qu'en vain l'on  
 » s'arrêteroit à la faire connoître plus en dé-  
 » tail, d'autant plus qu'elle se trouve suffsam-  
 » ment établie dans un grand nombre de li-  
 » vres de piété; & que d'ailleurs, il n'y a  
 » qu'à le pratiquer durant quelques jours, pour  
 » être pleinement convaincu des fruits qu'on  
 » en retire. »

Cette notice suffit pour convaincre le lec-  
 teur de l'utilité de cet ouvrage. Elle ne rend  
 cependant pas exactement l'idée que les ascé-  
 tiques attachent à l'*examen particulier*, qui  
 n'est autre chose que l'examen journalier de  
 conscience dirigé vers la vertu dont on a le  
 plus de besoin, ou le défaut dont il est le  
 plus urgent de se défaire; examen dont la  
 durée & la persévérance doit être mesurée sur  
 l'acquisition ou la destruction de la chose qui  
 en fait l'objet. L'ouvrage de M. Tronson n'a  
 point absolument ce but, & ce ne peut être  
 le but d'aucun livre; il présente précisément  
 des réflexions sur des matieres particulieres,  
 relatives à la sainteté chrétienne, & rentre  
 ainsi dans la classe générale des livres de mé-  
 ditations, avec cette différence, que les ma-  
 tieres sont la plupart de nature à faire le sujet

d'un examen distingué & particulièrement réfléchi.

---

*Les deux livres de S. Augustin : De la Grace & du Péché originel. Traduits en françois sur l'édition des PP. BB. de la congrégation de S. Maur. A Paris, chez Babuty; à Bruxelles, chez Le Charlier; à Liege, chez Lemarié, 1788. in-12. de 300 pag. Prix 2 liv. relié.*

ON a souvent employé l'autorité de S. Augustin, sur-tout ce qu'il a écrit contre les Pélagiens, pour accuser d'hérésie des écrivains très-orthodoxes, ou pour appuyer des erreurs prosrites par l'Eglise : le meilleur moyen de confondre cet usage calomnieux des écrits de ce saint Docteur, est de donner une idée juste des erreurs des Pélagiens & des argumens qu'il leur oppose; & de mettre par-là en évidence, que les Prédestinatiens & les Jansénistes n'ont rien à gagner dans cette affaire, & que leurs adversaires n'ont rien à en redouter. Or c'est ce qui est admirablement bien exécuté dans ce petit ouvrage, qui est un abrégé judicieux, fait d'après une traduction non suspecte de ce livre de S. Augustin sur la Grace & le Péché originel. Chaque chapitre est précédé d'un sommaire court & précis qui donne une idée nette de tout ce qu'il renferme. L'édition est belle, le format commode & très-portatif.

Il ne faut pas s'inquiéter de voir à la fin de l'ouvrage le catalogue du libraire F. Babuty,

où se trouvent tous les ouvrages de Duguet & d'Asfeld, avec celui-ci. Il s'y trouve aussi des ouvrages qui certainement ne sont pas de ces deux Savans, entre autres un du P. le Quien, un de M. Barbé &c : mais supposé que celui-ci soit de l'un ou de l'autre (ce que j'ignore), il n'en est pas moins propre à remplir l'objet dont j'ai parlé.



Oratio in funere Cæsaris Francisci Constantini &c, episcopi & principis Leodiensis, habita in Divæ Virginis Templo VI. Kal. Julii ab H. Partouns, sacerdote, collegii Romano-Catholici; Superiore & eloquentiæ professore. *A Maestricht, de l'imprimerie de P. L. Lekens, 1792. in-4to.*

ON fait que le défunt évêque & prince de Liege avoit par ses dernières volontés empêché qu'on ne prononçât son éloge, & qu'il y fût substitué un sermon sur la mort \*. On a cru, comme de raison, que cela ne regardoit que la cathédrale de Liege; & à Maestricht, on s'est tenu à l'usage. Son oraison funebre prononcée en latin dans l'église collégiale de Notre-Dame par M. Partouns régent du college catholique, vient d'être imprimée. Dans l'état où le latin est aujourd'hui réduit, on doit la considérer comme un phénomène consolant pour les amis de cet antique & magnifique idiome. En voici le début.

*Quod acerbissimæ elapsi anni calamitatis depulso metu primum ac præcipuum fue-*

rat, ut supremo principum populorumque dominatori Deo ob pacem ac tranquillitatem patrie redditam, principemque in sua jura restitutum hoc in templo gratias ageremus, id, absterfis vixdum lacrymis, ardente omnium studio persolvere tum properavit suo erga principes amore facile princeps civitas Trajectensis.

Multo quidem & magnifico spectaculorum apparatu totum latè oppidum decorabatur; geniali incendio colucebant domus; stellantes per noctem vias illustrabat conscripta flammis publica privataque gratulatio; lætitiâ ardebat aër; ludis, choreis, cantibus compita personabant: nunc, ubi concentus ille gratulationum conticuit, pandimus vobis spectaculum omnium longè luctuosissimum, & tragicam nimis rerum permutationem.

Et après avoir tracé le plan & annoncé la division du Discours, dans lequel il envisage séparément la perte qu'a fait la Religion & l'état, l'orateur continue de la sorte.

Quam vellem accidisset numquam, auditores, ut in hoc ipso loco tam brevi intervallo in tam dispari argumento coram vobis dicendum mihi fuisset! Summa enim tum erat rerum expectatio, ingens omnium ordinum ob reducem dignissimum principem alacritas, studium mirificum: nunc omnia confecta senio; squallet civitas universa; mœret omnis ætas atque sexus; jacent vestri animi, acceptâ insanabili plagâ. Tunc eam rem mihi fuisse propositam intelligebam, quæ solâ per se magni-

tudine suâ & nostrum animum ad ornatius orationis genus excitabat ; & vos quâdam novitatis erectos delectatione paratiores reddebat ad audiendum : nunc de ejusmodi re dicendum est, quæ, tametsi penè infinitam orationi nostræ suppeditet materiam ; tamen recenti acerbissimi vulneris memoriâ omnem mei & vestri ardorem obruat & extinguat.

À la suite du Discours on lit un *Carmen panegyricum*, dont l'auteur presqu'octogénaire se nourrit dans un âge qui pour lui n'est pas celui des glaces, mais bien *cruda viridisque senectus*, du goût des belles-lettres & des images de la poésie. Il fait une énumération judicieuse & vraie des vertus du prince, & jette quelques fleurs sur chacune. Voici ce qui regarde sa charité, & sa justice, son zèle de catholicité & sa constance.

M. W.  
Ernou,  
ancien  
directeur  
du college  
de M.

Vos inopum turbas, infirmorumque catervas  
Appello, & quotquot rebus vixistis in arctis,  
Dicite, si vestræ, & sibi notæ, defuit unquam  
Præsul egestati, & non sustentaverit illam?  
Vosque cito, auctores, impulsoresque tumultûs ;  
An commune super vobis onus addidit ullum?  
Anne novi quidquam molitus? An æqua negavit?

Jam facer Antistes Legiæ Princepsque creatus  
Mente inconcussâ servabat dogmata prisca,  
Et nova Febronî detestans, jura Supremi  
Pontificis semper reverens intacta reliquit....

Quæ Constantini fuerit constantia dicam.  
Fluctibus ut sævis rupes immota resistit,  
Sic Constantinus, similis sibi semper & idem  
Rebus in adversis, & seditionibus æquam  
Servavit semper tranquillo in pectore mentem ;

Nec caræ idcirco patriæ dimisit amorem;  
Sed patriæ placasse Deum precibusque Sacrifque  
Secessu in placido, non una est littera testis.  
Sic populum ingratum quamvis disjunctus amabat.

A la fin le poëte fait une digression sur le nouvel élu, & donne quelque détail historique touchant son illustre famille : il n'oublie pas Charles de Méan, un des plus célèbres jurifconsultes de l'Europe \*.

\* Voyez  
son art.  
dans le  
*Dict. Hist.*

Hic ille est Carolus, qui plura volumina scripsit,  
Queis pandit patrias in publica commoda leges,  
Et dubiis responsa dedit certissima rebus,  
Quæ jactare queunt per sæcula fera Nepotes.



*Etrennes Chrétiennes.* A Bruxelles, chez Le Charlier; à Liege, chez Lemarié, 1791. in-12. Prix 3 liv.

CES *Etrennes* contiennent des considérations dévotieuses & de belles prières relatives au sacrifice de la Messe, avec des figures assez bien exécutées. Depuis que les persécutions ramènent l'image des premiers tems, & que les fideles sont dans le cas de célébrer

\* 1 Mai sous terre cet adorable mystere \*, la foi s'en ranime d'une maniere toute particuliere. On conclut que l'impiété démocratique & schismatique n'a pu vouloir enlever aux catholiques que quelque bien excellent & céleste. Et cette conclusion n'est pas hors de la bonne logique : elle ressemble beaucoup à celle de Tertul-

Apol. lien. *Qui enim scit illum, intelligere potest*  
cap. 5. *non nisi aliquod grande bonum a Nerone damnatum.*

NOUVELLES



## NOUVELLES POLITIQUES

### P O L O G N E.

**V**ARSOVIE (*le 25 Août*). M. Szydłowski, staroste de Mielnick est parti en courier pour Pétersbourg. Il porte à l'impératrice, l'acte d'adhésion de S. M. à la confédération générale de Tergovist. M. Nieborowski, staroste de Gofczyek a été envoyé avec une semblable commission par la confédération de Varsovie, à celle de Tergovist.

L'ancien régime reprend entièrement le dessus. Les Lithuaniens se présentent en foule pour se joindre à la confédération, mais on ne reçoit pas tout le monde indifféremment. La règle qu'on observe à cet égard, est de ne point admettre à la signature ceux qui sont connus pour avoir de leur chef, sans y être obligés d'office, & sans y avoir été engagés par des ordres supérieurs, composé ou distribué des écrits tendant à détruire l'ancien gouvernement, la Religion & la noblesse; ni ceux qui sous le nom de clubs, ont tenu des assemblées, formé des complots, ou excité le peuple aux attentats sous l'espoir de la récompense. On mande de Cracovie que ce palatinat, où l'on craignoit le plus d'oppositions, vient d'accéder à la confédération générale. Le

palatin de Sieradie, M. Walewski, ne pouvant comme sénateur, être élu maréchal, a remis sa dignité entre les mains de S. M. & présidera la diétine.

M. Jérôme Maraszewki, secrétaire de la confédération de la terre de Varsovie, a fait immatriculer aux actes publics de la chancellerie territoriale, cinq Universaux publiés à Tergowist. Ils sont tous signés par Stanislas-Felix Potocki, maréchal de la confédération générale. Le premier en date du 20 mai 1792, rendu à Tergowist même, décrète la suspension temporaire des tribunaux, commissions, & telles autres juridictions quelconques. Le second, du 30 Mai, a pour objet de prévenir tous les banquiers, commerçans ou autres, tant nationaux qu'étrangers, qu'ils n'aient à faire aucuns prêts ni avances, soit en argent, soit en produits, à la diete de Varsovie. Le troisieme de même date, donné à Tulczyn, supprime les jugemens extraordinaires de la diete, établis par cette assemblée, pour y juger en dernier ressort les citoyens désignés alors sous le nom d'émigrés. Le quatrieme, daté aussi de Tulczyn, le 16 Juin, est adressé à toute la nation, pour l'engager à se réunir à la confédération générale de la couronne. Le cinquieme, daté de Constantinow le 25 Juillet, supprime la gazette nationale Polonoise, dans laquelle il se trouvoit des maximes contraires à l'esprit de l'ancien gouvernement.

Nous avons vu défiler la plus grande partie de notre armée par cette capitale, pour aller se cantonner dans la Grande-Pologne,

en attendant que l'ordre soit rétabli dans toutes les parties du royaume. L'armée de Lithuanie a pris la même route. Le lieutenant-général Zabiello, qui la commandoit, vient de prendre sa démission. Les Russes qui se trouvent ici, vivent dans la plus grande union avec les habitans.

Le roi, dans un discours qu'il prononça à la diete peu de jours après la constitution du 3 Mai, avoit désiré que la diete portât un jugement définitif sur les différens qui existoient dans le duché de Curlande. Ce jugement a été rendu en faveur du duc & du Tiers-Etat, contre les droits de l'ordre équestre & de la noblesse. Ce dernier ordre a eu recours à la cour de Russie, & l'on ne doute point que l'impératrice n'anéantisse ce jugement comme illégal. En attendant, voici une déclaration de son ministre, M. Rickman, résidant à Mittau; à la note qui lui avoit été présentée par les Etats de la noblesse de Curlande & de Sémigalle.

*„ Je n'ai pas manqué de mettre sous les yeux de ma cour, les marques d'attention de la noblesse & des états, & la note par laquelle ils ont recours à la protection de S. M. I. de toutes les Russies, en vertu de la garantie dont elle s'est chargée, par rapport aux loix, droits, libertés & forme de gouvernement de ces duchés. Comme je viens de recevoir là-dessus ordre de ma souveraine, de manifester aux états & à la noblesse, sa vive satisfaction, de la conduite sage, mesurée, & tendant au bien du pays qu'ils ont tenue; je dois encore leur faire connoître de sa part, que S. M. se fera un plaisir de donner à la noblesse & aux états, des marques ultérieures de sa bienveillance;*

Et que pour mettre au jour, de la manière la plus convainquante, ces sentimens généreux dont elle est animée, S. M. I. accordera très-volontiers à la noblesse & aux états, l'assistance la plus efficace, pour terminer les différens qui subsistent entre S. A. le duc, la noblesse & les états; Et qu'enfin S. M., en vertu de la garantie dont elle s'est chargée, ne permettra pas que les droits, privilèges & prérogatives de la noblesse & des états, reçoivent la moindre atteinte. C'est ainsi que je m'acquitte, avec plaisir, d'une commission que je me flatte d'être infiniment agréable à la noblesse & aux états, dont je les félicite de tout mon cœur. „

## E S P A G N E.

MADRID (le 25 Août). Le roi, la reine & une partie de la famille royale sont actuellement au château de St.-Ildephonse. De tous les membres du corps diplomatique, le seul ministre de Naples, comme ministre de famille, est allé s'y établir.

L'alcade de Corté, chargé d'arrêter M. le comte de Florida-Blanca, & de le conduire à Pampelune, est de retour dans cette capitale, & a été aussi-tôt rendre compte de sa mission à leurs majestés catholiques dans une audience particulière. Il assure que l'ex-ministre a subi son sort avec une grande féréntité, qui l'a accompagné pendant toute la route. Ce magistrat a fait porter, le jour même de son arrivée, chez M. le gouverneur du conseil, un coffre plein de papiers, qui se sont trouvés chez le comte de Florida-Blanca, au moment de sa seconde arrestation. Le procès de cet ex-ministre se poursuit; mais rien ne transpire des détails de la procédure. Il a été

décidé que cette affaire seroit couverte des voiles du secret ; & l'on prétend que le crime de l'ex-ministre est d'en avoir révélé un , en matiere très-délicate.

Le roi vient de faire acheter tous les fourrages qu'on a pu trouver depuis Barcelone jusqu'à Figuéras. Le gouvernement a donné ordre dans toute la Catalogne , de faire la recherche des chariots , chevaux & mulets que chacun peut donner , & a enjoint de les tenir prêts pour être livrés à la première réquisition. Cependant tout cela a l'air de ne se faire que pour la forme , & il ne paroît pas que M. d'Aranda y mette beaucoup de chaleur.

## S U E D E.

STOCKHOLM (*le 20 Août*). Le tribunal-suprême , auquel avoient été soumises les sentences de la cour de justice contre les complices du régicide & les réclamations ou supplications des conjurés , fut assemblé avant-hier à Drottningholm jusqu'au soir fort tard. L'on favoit qu'il avoit confirmé les sentences , sans admettre ni les moyens d'atténuation ni les demandes de grace ; & l'on s'attendoit à voir les condamnés subir bientôt leur supplice , lorsqu'on apprit le lendemain matin , qu'à minuit les comtes de Horn & de Ribbing , & à 3 heures du matin Mrs. Liljehorn & d'Ehrensward avoient été emmenés hors de prison , pour être transportés en exil au-delà des frontieres. Le peuple de Stockholm , qui s'étoit fait une fête de cette affreuse exécution , fut

fi mécontent de cette privation, qu'il s'attroupa & menaça de se porter à des désordres, lorsque le duc régent publia une Déclaration, dictée de sa part au protocole du tribunal-suprême, dans laquelle, entre autres choses, il dit :

*Lorsqu'un des derniers jours de la vie du feu roi, je me trouvai auprès de son lit & lui parlai des suites du coup fatal, qui l'avoit frappé, ce prince, dont le cœur sensible étoit toujours prêt à pardonner, témoigna que l'idée de la punition des complices du régicide le faisoit souffrir plus que ses propres douleurs, ajoutant, „ qu'il ne pourroit trouver aucun „ repos, avant que je lui eusse promis & juré sur „ ma parole de prince & sur son amour fraternel de „ sauver la vie à ces sujets malheureux & égarés „. Touché jusqu'aux larmes de cette magnanimité, j'osai cependant représenter „ qu'aucune loi ni di- „ vine ni humaine ne pouvoit admettre, après un „ événement aussi infortuné, l'exemption de la puni- „ tion de mort, qu'exigeoient absolument aussi bien „ l'honneur du nom Suédois que la sûreté publique „. Le feu roi, vivement attendri par ces représentations affectueuses, dit alors avec l'expression de la douleur, „ que „ si la rigueur de la loi du talion exi- „ geoit l'effusion du sang, & que si son intercession „ dans sa propre cause ne pouvoit épargner la peine „ de mort au criminel, qui avoit eu le malheur de „ porter une main meurtrière sur sa personne, S. M. „ desiroit cependant que la mort de cet infortuné „ fût la seule, à laquelle la sienne donnât lieu, „ faisant grace de la vie à toutes les autres person- „ nes, impliquées dans ce forfait, sans avoir égard „ à leur nombre ou au degré (alors encore inconnu) „ de leur participation au régicide. „*

Cette Déclaration n'appaisa qu'avec beaucoup de peine les furieux, auxquels il fallut

donner à entendre que dans peu de jours on leur donneroit le plaisir de quelque autre exécution. (a)

Les manuscrits délaissés par feu S. M., au nombre desquels se trouve une *Histoire de son tems & de son gouvernement*, que le défunt monarque avoit composé à l'instar de Frédéric II, roi de Prusse, son oncle, seront transportés à Upsal, & y resteront déposés, sous scel, dans la bibliotheque durant un demi-siècle. (b)

(a) Qui eût cru que le goût des spectacles sanguinaires & hideux eût pénétré si avant chez les austères & tranquilles nations du Nord, que le souffle du 18e. siècle eût altéré à ce point les peuples dont les ancêtres avoient été choisis par la Providence pour châtier la luxure & la cruauté romaines, ces deux affreuses compagnes qui ne vont jamais l'une sans l'autre \* ? De tout tems on a vu des hommes se repaître des souffrances de leurs semblables, & c'est, selon la remarque d'un philosophe (15 Mai, p. 119) une preuve de la méchanceté & de la corruption originelles. Mais que le peuple d'une grande ville entre dans une fermentation séditieuse, & menace de subversion la chose publique, pour jouir de l'inférieur plaisir de voir empaler, disséquer, écarteler des hommes sauvés par la clémence du prince, c'est ce dont il n'y a point eu d'exemple dans le monde avant l'époque actuelle.

(b) Des gens excessivement curieux de voir comment le roi avoit rendu les divers événemens de son regne, ont été bien fâchés de cette précaution. Les hommes équitables l'ont approuvée très-fort. Il faut tout au moins un demi-siècle après la mort des rois, pour bien juger & leurs actions & leurs écrits. Et quand on seroit à même de les juger plutôt, on

\* Décembre 1791, p. 626.  
— *Diæ. Hist.* art. ARRA-CHION, BARBEROUSSE, LAVAL, MAHOMET II, MITHRIDATE, NÉRON, TUROC-ZI.

Il vient de paroître un nouvel édit contre toutes sortes de jeux de hasard, soit dans des lieux publics, soit dans les maisons privées. Il est aussi défendu de jouer au dez, sous quelque prétexte que ce soit, dans les auberges ou autres lieux publics. — Il y aura incessamment une députation d'état, pour aviser aux affaires des finances, & voir comment on pourra acquitter la dette de l'état, qui se monte à 32 millions risdallers en espèces, & celle de Poméranie, qui va à 290 mille risdallers. Les membres de cette députation feront, outre le duc régent, le chancelier du royaume, M. F. de Spare, le chancelier de la cour, M. Engeström, le président baron de Renterholm, M. Hackanson, dont le duc régent n'a pas voulu accepter la démission; & à l'égard de la Poméranie, le secrétaire d'état, Zibet.

Le major général, M. Gustawskiold, qui

---

n'en oseroit rien dire; & dès-lors à quoi serviroit ce jugement?... De plus, cette précaution pourra guérir les rois de l'envie d'écrire leur propre histoire, persuadés qu'ils ne mentiront pas impunément; & ils en feront plus sages & plus grands. Si rien n'est plus petit, plus mesquin que de parler sans relâche de soi-même, d'occuper la conversation par le récit de ses actions & de ses exploits; que sera-ce du degré d'égoïsme qui va jusqu'à consigner tout cela dans les registres de l'histoire, à être soi-même son héraut, à faire une espèce d'auditoire subsistant de toute la postérité, & de discourir pendant des siècles sur une existence de deux jours?

— Voyez les art. ADRIEN, HUME, MONT-LUC, dans le *Dict. Hist.*

fut le promoteur de la révolution de 1772 dans les provinces du midi, a eu sa démission, & M. Orliken, lieutenant-colonel dans la garde bleue & jaune, a été nommé à sa place pour commander le régiment du roi. M. Hamilton a été fait commandant des dragons de Carélie. On les a fait venir ici pour les réunir avec les dragons légers.

## D A N E M A R C K.

COPPENHAGUE (*le 28 Août*). Il est entré dans le Sund, le 18 de ce mois, une escadre Russe, partie d'Archangel le 5, & composée de 6 vaisseaux de ligne, 3 frégates & plusieurs bâtimens de transport. Il y a déjà quelque tems que des navires de la même nation, venues de Cronstadt, ont apporté ici l'artillerie & les autres munitions nécessaires, pour achever l'armement de cette division, qu'on a dit alors destinée à se combiner avec une division Suédoise, & à escorter les forces réunies des deux nations, que le feu roi de Suede avoit eu dessein de faire agir contre la France. Le système de la cour de Stockholm ayant beaucoup changé depuis sa mort, l'on ne connoît pas encore positivement les intentions de celle de Pétersbourg, relativement à cette escadre. Comme un gros corps de troupes Russes a reçu l'ordre de se porter vers la Grande-Pologne, l'on suppose qu'il continuera de-là sa marche par la Silésie & la Bohême vers le Rhin.

On a reçu ici une relation de ce qui s'est passé à Paris le 10 & le 11 de ce mois. En conséquence de ces affreux événemens, il a été

expédié des ordres à notre envoyé à Paris, le baron de Bluhme, qui doit déjà avoir quitté cette capitale. Il est certain que durant la suspension du roi, nos ministres n'auront aucune communication avec celui de France.

### I T A L I E.

ROME (*le 20 Août*). L'état déplorable où se trouve la France, a engagé le Pape à publier un jubilé de huit jours. Ce jubilé a fini le jour de la fête de l'Assomption. S. S. n'a pu visiter toutes les églises désignées pour les différentes stations, à cause de nouveaux accès de fièvre dont elle a été atteinte. Cependant les remèdes ont été si efficaces, que le dernier jour du jubilé, S. S. a pu donner elle-même la bénédiction du S. Sacrement dans l'église de S. Jean de Latran. On a remarqué que le concours du peuple a été très-grand dans les églises pendant ce tems destiné à implorer la miséricorde du Seigneur sur le malheureux royaume de France.

MILAN (*le 28 Août*). L'empereur a demandé le passage sur les états Vénitiens, pour faire défilér dans le Milanez & dans la Lombardie Autrichienne 5 mille hommes, presque tous de cavalerie. Trois mille sont déjà passés près de Vérone il y a 15 jours, & les 2 mille qui restoient, doivent avoir passé peu de tems après. L'empereur, en cette occasion, s'est adressé directement à M. Dolfinò, ambassadeur de la république à Vienne, & le gouvernement Vénitien n'a fait aucune difficulté d'accorder le passage aux troupes

autrichiennes. Une cavalerie aussi nombreuse étant inutile à la défense des montagnes, si elle n'étoit pas destinée à agir au-dehors, cette démarche ne peut qu'annoncer, de la part de la Savoie, des vues hostiles contre la France. Les communautés du Milanez sont averties des différens convois & fournitures qu'elles auront à faire pour le service de ce corps d'armée, ce qui semble annoncer un mouvement très-prochain.

FLORENCE (*le 25 Août*). Tous les jours, l'ordre & la tranquillité publiques s'affermifient de plus en plus par quelque nouveau trait de la sagesse & de la justice du grand-duc. Peu à peu nous verrons disparaître les boutefeux de la secte *au nom honteux*, qui avoient trouvé moyen de s'introduire & de se multiplier dans ce pays. Le fameux Mgr. de Vecchis, jouissant d'une prélature à la nomination de sa famille, ami & fauteur du jadis évêque de Pistoie, M. Ricci, a eu les arrêts dans sa maison par ordre exprès du souverain, pour avoir publié un livre sur la Grace, après la défense qui lui en avoit été faite. L'imprimeur fut mis en prison; & le religieux Ferdinand informa aussitôt le Pape de cet acte de vigueur. On prétend que Mgr. de Vecchis va se retirer de Siene, & se rendre à Utrecht : mais en ce cas il faut croire qu'il ignore dans quel état s'y trouve la *petite église*, réduite au dernier degré de mépris & devenue odieuse à toutes les nations, depuis que ses liaisons avec les impies & les scélérats de tous les pays sont mises au grand jour par les effets qu'elles ont produits.

A Parme, ainsi que dans plusieurs autres endroits, les Jésuites sont très-bien traités. Il n'est pas vrai cependant que leur église leur a été jusqu'ici solennellement restituée; mais la fête de S. Ignace, dont depuis 24 ans (à dater de leur proscription en Espagne & à Parme) il n'avoit plus été question, y a été célébrée le 31 Juillet avec une pompe extraordinaire: le P. Marostica, célèbre prédicateur, a prononcé le panégyrique du saint fondateur, dont on a répété plus d'un passage très-remarquable.

#### A N G L E T E R R E.

LONDRES (*le 4 Septembre*). Le prince de Galles est parti le 26 du mois dernier avec le duc & la duchesse d'Yorck pour rejoindre la famille royale à Weymouth.

Le comte de Rederen, ci-devant envoyé-extraordinaire du roi de Prusse, s'est mis en route le 26 pour Berlin avec des dépêches importantes de notre cour. Le 30, la cour en reçut du comte de Gower qui est arrivé le 1 de ce mois en cette capitale, après avoir été attendu depuis 15 jours. Il en a mis plus de 6 pour aller de Paris à Calais, retenu dans différentes villes par l'examen des passe-ports. Dans une des municipalités on a douté de l'authenticité du passe-port de S. E., & il a fallu qu'elle renvoyât à Paris pour dissiper les doutes des municipaux.

Lord Gower s'est rendu avant-hier à Weymouth. Voici la lettre qui avoit été écrite à ce

ministre par M. Dundas, & remise au ministre des affaires étrangères, à Witheal, le 17 Août.

„ Milord, dans l'absence du lord Grenville, j'ai reçu & mis sous les yeux du roi vos dernières dépêches. S. M., en apprenant l'étendue des troubles qu'il y a eu à Paris, & leur suite déplorable, en a ressenti la plus vive affliction, tant à cause de l'attachement qu'elle a constamment eu pour les personnes de leurs majestés très-chrétiennes, & de l'intérêt qu'elle n'a cessé de prendre à leur bien-être, qu'à cause des vœux qu'elle fait pour la tranquillité & la prospérité d'un royaume avec lequel elle est en bonne intelligence. Comme il paroît que, dans la situation actuelle des choses, l'exercice du pouvoir exécutif a été retiré des mains de S. M. T. C., les lettres de créance, qui ont servi jusqu'à présent à votre excellence, ne peuvent plus être valables; S. M. a jugé que vous ne deviez plus rester à Paris, tant par cette raison, que parce que cette démarche lui paroît la plus conforme aux principes de neutralité qu'elle a observés jusqu'aujourd'hui. La volonté de S. M. est donc que vous quittiez cette ville pour retourner en Angleterre aussi-tôt que vous pourrez vous procurer les passe-ports nécessaires à cet effet. „

„ Dans toutes les conversations que vous pourrez avoir avant votre départ, vous aurez soin de vous exprimer d'une manière conforme aux sentimens qui vous sont ici communiqués, & sur-tout vous ne négligerez aucune occasion de déclarer, qu'en même tems que S. M. a le dessein d'observer les principes de neutralité en tout ce qui regarde l'arrangement du gouvernement intérieur de la France, elle ne croit pas du tout s'écarter de ces mêmes principes, en manifestant, par tous les moyens possibles, sa sollicitude pour la situation personnelle de LL. MM. T. C. & de la famille royale; elle s'attend, avec le desir le plus vif, que ses espérances ne seront point trompées à cet égard; qu'elles seront à l'abri de tout acte

*de violence, qui ne manqueroit pas d'exciter un sentiment d'indignation universelle dans tous les pays de l'Europe. J'ai l'honneur d'être &c. „*

On étoit surpris du rôle purement passif, que l'Angleterre a joué jusqu'ici dans les affaires de France ; des éloges , qu'on voyoit le parti dominant à Paris , prodiguer constamment à notre ministère ; de ceux qu'on lui donnoit en retour dans plusieurs de nos papiers publics , dans ceux-mêmes qu'on fait être sous l'influence ministérielle ; enfin de la manière avec laquelle on reprochoit , soit dans les divers papiers de Paris , soit dans des assemblées publiques , à plusieurs coryphées du même parti , d'être à la pension de l'Angleterre. Il paroît que notre cour est d'intention de faire cesser cette incertitude , & qu'elle n'attend pour sa décision finale que la réponse du gouvernement des Provinces-Unies. Lord Hood arriva à l'improviste le 22 du mois dernier à Portsmouth , & hissa le lendemain son pavillon à bord du *Duke*. — Le parlement qui avoit été prorogé au 30 du mois d'Août , l'a été de nouveau jusqu'au 15 Novembre prochain.

Le docteur Willis & son fils , arrivés de Lisbonne , donnent des nouvelles peu satisfaisantes de la situation de la reine de Portugal. A leur départ ; cette princesse languissoit en proie à une consomption , qu'on regardoit comme incurable.

Un des plus beaux théâtres d'Angleterre vient d'être entièrement consumé. On écrit de Birmingham en date du 17 Août , ce qui suit : „ Ce matin sur les deux heures , on s'est ap-

„ perçu que le théâtre de cette ville étoit en  
 „ feu, & l'alarme est devenue bientôt géné-  
 „ rale. La flamme a fait des progrès si rapi-  
 „ des, qu'avant quatre heures le bâtiment a  
 „ été consumé en entier. On ne connoît pas  
 „ encore les auteurs de ces malheurs que l'on  
 „ croit n'être pas l'effet du hafard. Quelques  
 „ filoux qui s'étoient gliffés dans la foule pour  
 „ y faire leurs coups, ont été pris & conduits  
 „ en prison. Ces accidens font trop fréquens  
 „ pour en être surpris; les propriétaires du  
 „ théâtre ont offert une forte somme à celui  
 „ qui découvreroit les auteurs de cet incen-  
 „ die: mais jusqu'ici l'on n'a pu avoir aucun  
 „ renseignement à ce sujet „. Les moralistes  
 „ & les vrais politiques, persuadés que le théâ-  
 „ tre est une des grandes causes qui ont abatar-  
 „ di & corrompu les nations d'Europe au point que  
 „ nous le voyons \*, ne font pas fâchés quand ils  
 „ voient brûler ou écrouler quelques-uns de ces  
 „ repaires de l'histrionisme; & depuis quelques  
 „ années ils jouissent très-souvent de ce genre  
 „ de satisfaction. \*

Un paquebot, venant de Dieppe, a débar-  
 „ qué, le 29 de ce mois, à Brighelmstone,  
 „ 21 passagers, parmi lesquels se trouvoit la mar-  
 „ quise de Bouillé déguisée en matelot. Une au-  
 „ tre personne de distinction avoit été apportée  
 „ à bord, dans une malle.

On apprend de Madras que lord Cornwal-  
 „ lis, à la tête de son armée, a quitté Serin-  
 „ gapatam le 26 de Mars, emportant avec lui  
 „ les ordres nécessaires pour la reddition des  
 „ forteresses situées dans le Baramhaul; il de-

\* 1 Mai  
 1781,  
 P. 20. —  
 1 Mars  
 1789,  
 P. 393.  
 \* 15 Févr.  
 1792,  
 p. 287,  
 & autres  
*ibid.*

voit à son passage, rendre les forts des montagnes, dont il s'étoit emparé dans le Maifour. Tipoo ayant desiré que ses deux fils résidassent à Madras, & ce desir s'accordant avec le plan du lord Cornwallis, on fait préparer dans cette dernière ville un logement pour y recevoir ces deux princes.

### A L L E M A G N E.

VIENNE (le 31 Août). L. M. se sont rendues en grand cortège le 19 de ce mois, au bruit de l'artillerie, à l'église métropolitaine de S. Etienne, où elles ont été reçues par le haut clergé & le magistrat de cette capitale. Le *Te Deum* y a été chanté, à l'occasion du couronnement de Francfort.

L'empereur a accordé la retraite de tous ses emplois au prince de Kaunitz-Rittberg, chancelier d'état & de la cour. S. M. a conféré la direction immédiate des affaires d'état des départemens des Pays-Bas & de la Lombardie au comte de Cobenzl, avec la dignité de vice-chancelier. — M. le chevalier Keith, ambassadeur de la cour de Londres, près de la nôtre, a eu son audience de congé le 26 de ce mois. — L'ambassadeur Turc, Ratif effendi, est arrivé après 23 jours de voyage à Semlin, d'où l'on apprend que la reddition solennelle de Belgrade a eu lieu le 5 de ce mois. Le commissaire impérial étoit M. le baron de Liedscron, commandant de Semlin; & du côté des Turcs, Eschelebi effendi. D'un autre côté, le conseil aulique de guerre a reçu de la part des commissaires délégués pour régler

gler définitivement avec les Turcs nos frontières en Croatie, des rapports qui disent qu'ils éprouvent de grandes difficultés de la part des commissaires Turcs. En attendant, les troupes turques sont à quelque distance de Choczim, & paroissent en vouloir à cette forteresse, à moins que les pluies de l'automne ne les forcent à retourner à Brailow ou à Ismail d'où elles sont forties.

Les avis que la cour reçut le 23 de ce mois de la situation du roi de France & de toute la famille royale, l'ont plongée dans la plus profonde affliction. On appréhende à chaque instant de recevoir les nouvelles les plus funestes à leur égard.

Il arrive ici un grand nombre de seigneurs Polonois parmi lesquels on compte le prince de Czartoriski. Les généraux Wilhorski & Roczinski sont entrés à notre service.

FRANCFORT (*le 4 Septembre*). Les princes directeurs du cercle de Baviere, l'électeur Palatin & l'archevêque de Saltzbourg, ont adressé des lettres circulaires aux Etats de ce cercle, par lesquelles ils les invitent de mettre sur pied leur contingent en troupes. On ne fait pas encore où ces troupes se rassembleront; mais cette démarche ne laisse plus de doute sur les intentions hostiles de l'Empire d'Allemagne contre la France.

Parmi les négociateurs, que la France avoit dans les pays étrangers, il n'en étoit certainement point de plus zélé, de plus actif, que M. de Maisonneuve, ministre-plénipotentiaire près du cercle de Suabe. Aussi-tôt que les

premiers avis de la journée du 10 lui furent parvenus, il écrivit au duc de Wurtemberg, principal membre du cercle, une lettre, datée du 15 Août, dont voici les termes.

„ Monseigneur, quoique je n'aie reçu aucune nouvelle officielle ni même particuliere, qui m'instruise de ce qui se passe à Paris, je n'exprimerai jamais à V. A. S. la douleur & la consternation, dont je suis pénétré au récit de tous les événemens qu'on publie. Invinciblement attaché à la personne sacrée & inviolable du roi, soumis aux loix que S. M. avoit acceptées, & auxquelles elle m'avoit ordonné elle-même d'obéir; nommé par le roi son ministre près de V. A. S.; ne devant agir que par les ordres du roi, je suis le premier à reconnoître, que si les horreurs, qu'on raconte, se vérifient, je ne suis plus rien, & ne puis conserver le caractère de ministre accrédité à la cour de V. A. S. Je ne servirai pas des fâcheux, des scélérats, des monstres, qui ont osé porter le crime au dernier degré & mettre le comble à toutes les atrocités. „

„ J'avois toujours pensé qu'il étoit possible de concilier le respect profond dû au roi avec la réforme des anciens abus, avec l'établissement d'un gouvernement sage, & il y a long-tems, que j'aurois donné ma démission, si je n'avois eu l'espérance de voir, avec le regne des loix, la personne du roi honorée, vénérée comme son rang suprême l'exige. Il se joignoit à cet espoir un sentiment de dévouement personnel, que les vertus du roi, ses longues souffrances, son courage attendrissant, ses touchans sacrifices ont dû inspirer à tout François, qui porte une ame honnête & sensible. „

„ Telle est, Monseigneur, ma profession de foi; tels sont les mouvemens purs & désintéressés d'un cœur vivement affligé. J'ose espérer qu'ils mériteront l'indulgence, le suffrage, & les bontés de V. A. sérénissime. Je dois encore attendre ou les ordres de S. M. ou la

*connoissance officielle de son sort. Mais je ne servirai pas un moment sans la présence & l'autorité du roi & si S. M. n'est pas maintenue dans sa dignité avec tous les égards qui lui appartiennent, il ne me reste qu'à pleurer, le reste de ma vie, la honte & l'anéantissement de ma patrie, les malheurs du plus vertueux & du meilleur des rois. „*

Des troupes Fuldoises, avec leurs chariots de bagage, ont traversé cette ville le 2 de ce mois. On croit qu'elles se joindront aux troupes Mayençoises, qui doivent s'être mises en marche pour se joindre au corps Autrichien qui se trouve dans les environs de Landau, sous le commandement du comte d'Erbach.

La résistance des François étant plus grande qu'on ne s'y attendoit, l'armée combinée va être augmentée de 25000 hommes de troupes Autrichiennes & Prussiennes. Cependant le nombre des émigrans de la France s'augmente sur les frontieres. Le général de Haake, qui commandoit le camp des patriotes près de Huningue, ainsi que le commandant de cette place, M. de Serre, se sont retirés à Bâle.

TREVES (le 5 Septembre). L'armée aux ordres des princes, freres du roi de France, est campée actuellement assez près de Thionville. Les troupes Hessoises, au nombre de 7000 hommes, arrivées ici le 19 du mois dernier, partirent le même jour pour s'approcher des frontieres de la Lorraine. Le 29, cette armée arriva à Luxembourg, & défila par le Grund. Les grenadiers & les gardes-du-corps étoient suivis d'un escadron de grenadiers François à cheval, qui escortoient les équipages de campagne de l'armée des émigrés. Les troupes du

cercle de Suabe se rassemblent aux frontières de France. Un corps de ces troupes est déjà cantonné à Gegenbach, Offenbourg & dans les environs près du Rhin.

F R A N C E.

PARIS (*le 1 Septembre*). Les fédérés restent dans la capitale, & un camp va se former sous ses murs, pour protéger l'effort de toutes les passions du parti dominant : ennemis personnels du roi, ils menacent sa vie & celle des personnes de sa famille au fond de leur prison, qu'ils entourent. Il ne s'agit pas simplement de proscriptions, d'actions comminatoires, de vexations particulières : les prisons regorgent réellement; chaque jour le nombre des infortunés, qu'on y renferme, s'accroît : les victimes sont sous le fer des juges délégués; leur sang coule sur l'échafaud : & l'ambassadeur de Venise, au moment de sortir de Paris avec sa suite, muni des passe-ports nécessaires, en se voyant arrêté & ses plaintes renvoyées à l'examen d'un comité, éprouve, combien peu le caractère des envoyés politiques y est respecté. M. de la Porte, intendant de la liste-civile, a été décapité le 24 Août à 6 heures du soir. Le jugement avoit été prononcé par le tribunal délégué, le même jour à une heure après midi. Le crime, dont on l'accusoit, étoit d'avoir fait servir l'argent de la liste-civile, dont il étoit l'administrateur, à des brochures, des feuilles volantes, des affiches contraires au système dominant. M. de la Porte nia jusqu'à la fin avoir aucune con-

noissance de la publication ou distribution de ces écrits : il assura que les papiers, d'où ces faits résultoient, avoient été adressés à M. Ponceau, son secrétaire. Cependant le tribunal le jugea coupable d'avoir été complice d'une conjuration : le vieillard, protesta de son innocence; &, s'adressant au peuple, il dit : *Citoyens, puisse le sang que je vais verser, ramener dans l'empire la tranquillité & la paix, & mettre un terme aux dissensions intestines !* M. de Condorcet, dans sa Chronique, ne peut s'empêcher d'un mouvement, sinon de justice, du moins d'humanité, en rendant compte de l'horrible spectacle.

„ Conduit, dit-il, vers les 6 heures sur la  
 „ place du Carrousel, son maintien dans la  
 „ route étoit décent, résigné, & modeste : il  
 „ est mort avec calme & avec dignité. Ceux  
 „ qui ont vu le supplice de ce vieillard & sa sérénité (sa sérénité), n'ont pu demeurer insensibles à un spectacle aussi touchant. M. de la Porte avoit des vertus privées ; il étoit cher à ses amis par l'aménité de ses mœurs ; & ils étoient loin de prévoir pour lui un pareil sort „. — Le roi, dit-on, a paru fort affecté, lorsqu'on lui a appris cette exécution. La journée du lendemain, fête de S. Louis, dont S. M. porte le nom, a été marquée d'un troisième meurtre légal, fait au nom de la *liberté & de l'égalité* : la victime a été ce jour-là M. du Rosoy, auteur de la feuille périodique, intitulée *Gazette de Paris* : son crime étoit d'avoir combattu dans cette feuille les principes de la souveraineté populaire &

d'avoir parlé pour la Religion & l'ordre. Quoiqu'il y eût quelquefois d'étranges préjugés dans ses relations, où dominoit souvent le ton de déclamation, les lecteurs honnêtes lui passoient ces écarts en faveur de ses bonnes intentions; & de beaucoup de morceaux véritablement éloquens. On rapporte, qu'il a dit à ses juges, qu'il *trouvoit extrêmement heureux pour un bon royaliste comme lui de mourir le jour de la S. Louis.* — Dans la sanglante journée du 10 Août les imprimeries de tous les Journaux ou écrits périodiques, contraires au système dominant, ont été brûlées, ravagées, détruites; les auteurs en partie mis en fuite, en partie massacrés. L'on nomme parmi ces derniers M. Regnault de St.-Jean-d'Angely, membre de l'assemblée constituante & rédacteur du *Journal de Paris*, ainsi que M. Chrouet, son premier commis. A la même époque ceux, qui se sont emparés du gouvernement, ont jugé à propos d'interdire en France la distribution de tous les papiers étrangers, qui ne sont point dévoués à leurs intérêts. — Le peuple de Paris prend un plaisir décidé aux spectacles de mort; & l'effusion du sang semble devenir à la longue pour lui une habitude ou même un besoin. Le bourreau ayant observé que la machine à trancher les têtes, nommée *Guillotine*, de son inventeur le médecin Guillotin, membre de l'assemblée constituante, pouvoit se gâter en restant exposée au mauvais tems, & voulant en conséquence l'enlever, la multitude s'y est opposée, désirant repaître continuellement ses

yeux à voir l'instrument de ses cruels & farouches plaisirs \*. Le 23 au soir, une députation \* ci-def-  
 de la commune de Paris, accompagnée de fus, p.  
 quelques fédérés de Brest, vint dire à l'af- 123.  
 semblée nationale, „ qu'il étoit tems que  
 „ les criminels d'Orléans fussent transférés  
 „ à Paris, pour y subir le supplice dû à leurs  
 „ forfaits ». En conséquence, à la séance du  
 25 M. Genfonnet, après un discours très-  
 véhément contre la haute cour nationale, &  
 contre ce qu'il appella les vices de son or-  
 ganisation, présenta un projet de décret en  
 13 articles, qui fut adopté. Le peuple de Pa-  
 ris & les fédérés, en se montrant ainsi étran-  
 gers à tout sentiment de justice & d'humanité,  
 ne font que suivre l'exemple d'un très-grand  
 nombre de nos législateurs.

La séance du 26 fit éclore une autre mo-  
 tion. M. Jean de Brie obtint la parole pour  
 proposer un projet de guerre extraordinaire  
 aux rois & aux généraux ennemis de la li-  
 berté françoise. Ce projet consistoit dans la  
 levée d'un corps de 1200 volontaires, qui se  
 devoient aller attaquer corps-à-corps,  
 individuellement ou collectivement, & par  
 tous les moyens possibles, les rois & les gé-  
 néraux, qui font la guerre à la France. Cette  
 légion s'appelleroit les *douze-cens*, & seroit  
 armée de pistolets & de poignards. La pro-  
 position fut applaudie, & le projet décrété.  
 Cependant il se trouva deux ou trois mem-  
 bres, qui sentirent toute la honte dont l'as-  
 semblée alloit encore se couvrir : ce furent  
 Mrs. Vergniaux, Mafurier, & Sers : ils faisi-

rent l'occasion qu'on alloit discuter la folde, dont jouiroient les *douze-cens*. Ils demandèrent le renvoi au comité, pour qu'on méditât avec un peu plus de sang-froid toutes les horreurs qu'un pareil décret alloit entraîner. Il y eut de grands débats : mais enfin le renvoi au comité fut décrété. La voix de la raison ne se fit pas également entendre, lorsque l'on discuta un projet de décret, présenté par M. Benoiston pour la déportation des prêtres non-fermentés. Quelques départemens s'étoient déjà permis, de leur propre autorité, de déporter les infortunés ecclésiastiques de leur ressort, quelque paisibles qu'ils fussent, s'ils n'avoient point prêté le ferment. Celui du Finistère en avoit embarqué soixante-douze sur un seul bâtiment, & celui de l'Hérault (Beziers, Montpellier, & Lodeve), deux cens, pour être transportés au-delà des mers. Ces ecclésiastiques, en ne prêtant point le ferment & en sacrifiant leurs places à leur conscience, n'avoient fait qu'usier de la loi. Il s'agissoit néanmoins à présent de sanctionner par un décret formel, comme bonne & juste, la conduite cruelle & illégale de ces départemens. » Il semble, dit M. Claye, » en demandant la question préalable sur la » proposition de M. Benoiston, appuyée par » M. Lacroix, il semble qu'on veuille nous » faire terminer notre carrière par une loi aussi » injuste que barbare. Il n'y a que quinze » jours que nous avons décrété le ferment » de la liberté & de l'égalité ; & aujourd'hui » vous voulez punir très-rigoureusement une » infinité de gens, qui n'ont fait, en refusant

„ le ferment, que ce que la loi leur per-  
 „ mettoit de faire; vous punissez en outre  
 „ des gens pour la liberté de leur opinion,  
 „ comme des criminels de lèse-nation „  
 M. Cambon trouva, sinon très-juste, du moins  
 très-commode de transporter tous les prêtres  
 dans la Guyane-Françoise (un des pays les  
 plus mal-sains de l'Amérique) pour y cultiver  
 la terre. Cette proposition fut vivement ap-  
 plaudie; & M. Lacroix l'appuya. M. Vergniaux  
 tâcha de réveiller dans l'assemblée, du moins  
 en cette occasion, des sentimens, auxquels un  
 peuple barbare, mais non corrompu, ne se  
 feroit pas refusé : „ Que vous propose-t-on  
 „ aujourd'hui, dit-il ? une loi, qui enveloppe  
 „ dans la même proscription & l'innocent &  
 „ le coupable. Si nous étions jamais tentés de  
 „ suivre dans nos loix plutôt les passions que  
 „ la justice, souvenons-nous que c'est pour avoir  
 „ ainsi méconnu les grands principes qui affu-  
 „ rent la félicité des empires, que les rois ont af-  
 „ fligé l'espece humaine de tant de calamités,  
 „ & que le peuple François renverse aujour-  
 „ d'hui leurs statues „. Ces représentations  
 furent vaines; & le décret passa en ces termes.

„ 1<sup>o</sup>. Tous les ecclésiastiques, assujettis au fer-  
 ment prescrit par la loi du 26 Décembre 1790,  
 & qui ne l'ont pas prêté, ou qui, l'ayant prêté,  
 l'ont rétracté & ont persisté dans leur rétractation,  
 sortiront du royaume; & à cet effet ils seront tenus,  
 dans les 24 heures de la publication du pré-  
 sent décret, de sortir du district qu'ils habitent;  
 dans les trois jours, ils sortiront du département;  
 & dans la quinzaine ils seront tenus d'être hors  
 du royaume.

2<sup>o</sup>. En conséquence, chacun d'eux sera tenu de

se présenter devant la municipalité du lieu de leur domicile, pour déclarer le pays où il entend se retirer; il recevra un passe-port, où seront indiqués son signalement, la route qu'il doit suivre, & le délai dans lequel il doit sortir du territoire François.

3°. Passé le délai de quinzaine après la publication de la présente loi, les ecclésiastiques, qui n'y auront point obéi, seront déportés à la Guyane-Françoise. Les directoires de district les feront conduire, de brigade en brigade, aux ports les plus voisins des lieux qu'ils habitent: le conseil exécutif est chargé de disposer des vaisseaux pour leur transport.

4°. Ceux qui seront ainsi transportés, & ceux qui sortiront volontairement de l'empire, obtiendront pour leur voyage, s'ils ont des pensions sur l'état, trois livres par journée de 8 lieues. Ces fraix seront supportés par le trésor public.

5°. Les ecclésiastiques, qui resteront dans le royaume après leur déclaration, & après avoir reçu leurs passe-ports, ou qui, après être sortis du royaume, y rentreront, seront condamnés à une détention de dix ans.

6°. Tous les autres ecclésiastiques qui n'étoient pas soumis à la loi du 26 Décembre 1790, relative aux fermens, seront néanmoins soumis à toutes les dispositions précédentes, lorsque par des actes extérieurs ils auront causé des troubles, ou lorsque leur éloignement sera demandé par dix citoyens actifs.

7°. Les directoires de district signifieront aux prêtres infermentés de leur arrondissement qui seroient dans le cas du précédent article, le présent décret avec sommation de s'y conformer.

8°. Sont exceptés des dispositions précédentes les infirmes, dont les infirmités auront été constatées par le certificat d'un officier de santé commis par la municipalité, & dont le certificat aura

été visé par elle ; & les sexagénaires dont l'âge aura été constaté.

9°. Tous les ecclésiastiques , dans le cas des exceptions portées dans l'article précédent , seront dans chaque département réunis au chef-lieu dans une maison , ils y seront tenus sous la surveillance immédiate de la municipalité.

10°. L'assemblée-nationale n'entend , par le présent décret , soustraire aux peines portées par le code pénal les ecclésiastiques non-fermentés , qui les auroient encourues & pourroient les encourir.

11°. Les directoires de district informeront les départemens de l'exécution , qu'ils auront donnée à la présente loi : les départemens s'en référeront aux ministres , qui s'en référeront eux-mêmes à l'assemblée-nationale.

12°. Les directoires de district enverront tous les quinze jours au ministre de l'intérieur les états des ecclésiastiques de leur arrondissement , qui seront fortis ou auront été exportés. Le ministre communiquera sans délai ces états à l'assemblée-nationale. „

La nouvelle de la prise de Longwi , ou comme l'on parle ici , la livraison de cette forteresse , a fait une forte sensation. Depuis cet événement les enrôlemens se continuent dans presque tous les départemens avec activité. Mais d'un autre côté , à travers tous les efforts qui honoreront une meilleure cause , & par la rapidité confuse des mouvemens même , l'on s'apperçoit d'un certain trouble , d'une anxiété , d'une défiance universelle , qui fait sans cesse recourir aux mesures les plus extrêmes. Le 28 , les six ministres entrèrent dans la salle ; M. Danton étoit leur organe. Son premier objet fut de ramener l'assemblée de la consternation que causoit la prise de

Longwi; mais au milieu de ses exhortations, l'on fut surpris d'entendre ses plaintes sur la conduite des commissaires, que l'assemblée avoit envoyés à l'armée. Il est ensuite entré dans les détails sur les mesures à prendre dans la crise actuelle. » Vous avez, a-t-il dit, invité le département de Paris & les départements voisins à former un corps de 30 mille hommes, qui doit se former sous les murs de Paris, une pareille mesure n'est que partielle. C'est la nation entière qui doit les combattre. Nommez des commissaires, non pour aller aux armées, mais pour parcourir les départemens, & inviter le peuple à *se lever en masse, à se précipiter sur l'ennemi commun*, & les municipalités à envoyer dans nos armées des hommes d'élite & bien armés. Que l'on trace des lignes autour de Paris. Que la capitale ne reste plus désormais concentrée dans ses murs. Qu'ici, comme ailleurs, *on arrête tout homme suspect*. Qu'on ordonne des visites domiciliaires pour connoître l'état des armes, & pour les remettre entre des mains utiles ». Ces différentes propositions furent adoptées. La visite domiciliaire eut lieu les nuits du 28 & du 29. Les barrières furent fermées. Les arrestations furent très-nombreuses. Plusieurs prêtres non-fermentés furent saisis & envoyés aux Carmes. Une grande quantité d'individus avoient eu le même sort les jours précédens, parmi lesquels Mde. la princesse de Lamballe, surintendante de la maison de la reine. Quant au roi, il est de plus en plus resserré, & n'a

même plus la liberté de parler à la reine qu'en présence de ses gardes.

Les Huns, les Goths, les Vandales, les peuples les plus barbares auroient saccagé Paris & ses environs, qu'il ne seroit pas dans un état plus déplorable, rien n'est épargné. Nos places publiques, nos églises, nos palais, n'offrent aujourd'hui qu'une nudité hideuse, & les tombeaux ne sont pas même respectés. En vain M. Duffaux, membre de l'Assemblée-nationale, a plaidé la cause de tant de chefs-d'œuvres du génie de nos artistes; en vain il a fait entendre que ce seroit le moyen de perdre la génération actuelle de ceux-ci, & d'en faire passer le plus grand nombre chez l'étranger; l'horreur des rois est si forte, qu'on ne veut rien voir de ce qui pourroit en rappeler l'image. On est occupé à fondre toutes les statues, celle de Henri IV n'est pas plus épargnée que celle de Louis XIV, renversée, comme nous l'avons dit \*, l'année  
 \* Der Journ. 60.  
 & le jour séculaires de son inauguration. Cette proscription s'étend aussi à celles de nos célèbres généraux, ministres, magistrats. Dernièrement on a ramené de Chantilly plusieurs voitures chargées de bronzes & de sculptures, au milieu desquels étoit le fameux connétable de Montmorency, à cheval, qui git aujourd'hui tristement sur la place de Greve, jusqu'à ce qu'il soit dépecé & transformé en canons (a). Le fameux Chénier a cru que ce

---

(a) En même tems que les amis des arts, que l'homme capable d'apprécier & de voir avec sentiment de belles choses, s'indigne de cette barbarie,

feroit assez réparer ce mépris des arts & des artistes, en associant à *notre gloire* les étrangers distingués par leurs écrits sur la révolu-

Velut som-  
nium fur-  
gentium,  
Domine, in  
civitate tuâ  
imaginem  
illorum ad  
nihilum re-  
diges.  
Psal. 72.

Le philosophe chrétien en fait la matière d'une méditation profonde. Dans ce renversement des statues & des monumens qui par la matière, par leur objet, par leur position, par le respect voué aux lieux publics ou sacrés, paroissent à l'abri de toute cause destructive, il reconnoît ce pouvoir secret & souverainement efficace qui change en fumée les plus brillants triomphes, & qui *au milieu des cités fait disparaître comme un songe du matin l'image des plus grands rois.* — Dans le rapport des dates de l'érection & de la destruction de ces trophées, il reconnoît la mesure déterminée avec laquelle le souverain maître dispense la gloire terrestre, & combien est grand celui qui marque la fin de la grandeur avec une si infallible précision. Dans plusieurs des inscriptions de ces superbes ouvrages, il trouve des traits d'orgueil ou d'historiques mensonges, si révoltans, qu'il n'est point étonné de les voir effacées d'une manière violente... Quand on lit, par exemple, sur la place Vendôme, sous la statue de Louis XIV, ARMA SEMPER SUMPSIT INVITUS, POSUIT VOLENS, on s'imagine qu'on a voulu énoncer une contrevérité, & insulter le monarque par une ironie \*. Quand on lit sur la porte S. Denis : EMENDATA MALÈ MEMORI BATAVORUM GENTE, & qu'on réfléchit que cette guerre contre les Hollandois étoit une pure vengeance de ce qu'ils avoient procuré le salutaire ouvrage de la paix, que cette guerre tourna à la confusion du monarque qui fut obligé de fortir de la Hollande aussi vite qu'il y étoit entré, & qu'enfin le mot *emendatâ* est d'une morgue tout-à-fait irritante; on est tenté, malgré les regrets que provoquent ces indignes dévastations, d'y voir une espèce de justice.

\* 15 Mars  
1791, p. 408.

tion, en leur accordant le titre de citoyen François. Il en a fait la pétition; elle a été bientôt convertie en motion, & appuyée par plusieurs membres, comme très-propre à *honorer la philosophie & les lumières, à étendre les progrès de la raison*. Après quelques débats, il a été décrété „ que le titre de ci-  
 „ toyen François fera décerné à tous les écri-  
 „ vains philosophes qui, dans les pays étran-  
 „ gers, auront soutenu avec courage la cause  
 „ de la liberté & de l'égalité. „

Au sujet de ce décret, M. Anacharis Cloots, compris dans cette liste *honorable*, est venu le même jour remercier le corps législatif. Pour juger de l'esprit de fureur & de démence qui agite les têtes révolutionnaires, il suffira de lire le passage suivant de son discours. „ Les écri-  
 „ vains cosmopolites étoient associés à vos tra-  
 „ vaux & à vos dangers; vous les associez à  
 „ votre gloire en leur accordant le titre de  
 „ citoyen François. Charles IX eut un suc-  
 „ cesseur, Louis XVI n'en aura point. Légis-  
 „ lateurs, vous savez apprécier la tête des phi-  
 „ losophes, il vous reste à mettre à prix celle  
 „ des tyrans. Les Timoléon, les Anckarström  
 „ ont versé quelques gouttes de sang impur.  
 „ Gustave III ravageroit maintenant vos fron-  
 „ tières, si ce tyrannicide n'en eût pas déli-  
 „ vré son ingrate patrie. Donnons des cou-  
 „ ronnées de chêne, des arpens de terre aux  
 „ généreux citoyens qui courront la même  
 „ carrière. Quant à moi, pénétré de recon-  
 „ noissance de votre décret, & fier du titre  
 „ glorieux que vous m'accordez, je fais ser-

» ment d'être fidele à la nation univerfelle ,  
 » à la liberté, à l'égalité, à la fouveraineté  
 » du genre-humain. Mon cœur eft François ;  
 » mon ame eft *Sans-culotte.* »

PARIS (le 8 Septembre). Le canon d'alarme a annoncé le 2 de ce mois que Verdun étoit en danger; le toclin a fonné dans toutes les églifes, par ordre de la municipalité; mais au lieu d'être le fignal du ralliement pour fe porter vers l'ennemi, il a été celui du meurtre & du mafacre. Dans la matinée, les barrières ont été ouvertes; on remarqua d'abord des mouvemens qui annonçoient les deffeins les plus finiftres; le peuple s'eft précipité, l'après midi, dans les prifons. Deux cens foixante-quatre prêtres étoient renfermés dans l'églife des Carmes, parce qu'ils n'avoient pas voulu apoftafier: ils ont été les premières victimes de la fureur populaire, tous ont été immolés aux pieds des autels, fur lesquels ils avoient juré de refter fideles à Dieu & à fa Religion. Tout y nageoit dans le fang. Le peuple, pouffé au carnage par ceux qui avoient menacé de ces barbaries, au moment que les armées étrangères mettroient le pied fur la *terre de liberté*, s'eft porté enfuite à l'Abbaye. Là fe trouvoient plus de 900 perfonnes, que le comité des recherches y avoit confinées. L'affemblée, inftruite de ces mouvemens, nomme des commissaires pour fe transporter dans cet endroit. M. Fauchet, évêque constitutionnel du Calvados, refuse: » Des centaines de prêtres,  
 » dit-il, viennent d'être mafacrés dans l'églife  
 » des Carmes; ma voix fera-t-elle entendue?

15. Septembre 1792.

« je ne le crois pas ». Un autre est nommé. Les commissaires, de retour, annoncent qu'ils ont fait de vains efforts pour mettre fin au carnage. . . . L'assemblée passe froidement à l'ordre du jour. Pendant qu'elle s'amusoit à décréter, on assassinoit tous ceux qui étoient renfermés à l'Abbaye, parmi lesquels Mrs. Montmorin, oncle & neveu; l'état-major des Suisses a bientôt cessé de vivre. On s'est porté ensuite à Bicêtre; un peu de résistance augmenta la fureur des assassins. A la Conciergerie, M. Rhuliers, commandant de la cavalerie, & l'abbé Bardi, ont été immolés les premiers, tous les autres ont bientôt suivi. A la Force, les mêmes horreurs ont eu lieu; Mde. la princesse de Lamballe, surintendante de la maison de la reine, princesse de Savoie-Carignan, veuve en 1768 de Louis-Alexandre de Bourbon, prince de Lamballe, fils du duc de Penthièvre, a été assommée, sa tête a été coupée, & son corps traîné dans toute la ville. Mde. de Tourzelle a subi le même sort. Bicêtre, la Salpêtrière, Ste.-Pélagie, St.-Lazare, la Force, le Châtelet, la Conciergerie, l'Abbaye, les Carmes, toutes les prisons, les maisons de force enfin ont été enfoncées, vidées; tout y a été massacré, à la réserve de ceux qui y étoient retenus pour dettes, de tous ceux qui y avoient été renfermés pour crimes, forfaits quelconques. Le massacre des prisonniers qui a commencé le 2 dans l'après-dînée, a duré toute la nuit, & n'a fini que le 3 à 7 heures du soir. Il est impossible de donner une idée exacte du raffinement de barbarie, employé pour livrer des victimes à une

populace qu'on a habituée à s'abreuver de sang humain. Les monstres ne se font pas contentés de les égorger ; ils ont amusé leur imagination à inventer des tourmens, des supplices cruels. Il en est qu'ils ont empalés avec des broches qu'ils faisoient sortir par leurs crânes ; d'autres qu'ils ont hachés pour s'en distribuer les membres sanglans ; d'autres qu'ils ont déchiquetés ; d'autres enfin, qu'ils ont couchés à terre, pour avoir le plaisir de briser leur tête avec des barres de fer & de faire jaillir leur cervelle de toute part. Les cheveux se dressent en pensant à ces horreurs. L'archevêque d'Arles, l'évêque de Senlis, Mde. de Barri, le duc de Brissac, ancien gouverneur de Paris, Mrs. l'abbé Lenfant, Chapt de Rastignac &c., sont dans le nombre des victimes distinguées. Les cadavres étoient trainés sur le Pont-Neuf, où on les dépouilloit. Près de 6000 personnes ont péri : le sang ruisseloit de toutes parts. Avant-hier le Temple où se trouvent le roi & la famille royale, étoit menacé ; le roi existe encore, mais il est renfermé plus étroitement que jamais ainsi que la reine. Mlle. de Tourzelle & madame de St.-Brice, échappées au carnage, ont été conduites à la section des *droits de l'homme*, en attendant qu'on les juge. L'assemblée est permanente toutes les nuits. Paris reste illuminé. Les honnêtes citoyens sont dans les cris & dans la plus affreuse consternation. 79 prêtres renfermés au séminaire de S. Firmin viennent d'avoir le sort des autres.

Un courrier extraordinaire dépêché à M. Servan, ministre de la guerre, par le général Kel-

lermann , vient d'apporter la nouvelle que Verdun s'est rendue le 2 à 6 heures , après 3 heures de blocus ; que le général a fait proclamer que Metz est en état de siege , & qu'il se porte sur Châlons. Peu avant , on avoit appris que Clermont , Varennes & Stenay étoient au pouvoir des ennemis , que Ste.-Menehould étoit menacée. La réserve de Soissons a ordre de se porter sur le champ à Rheims , pour couvrir de-là Châlons , Paris & Soissons. Les soldats , qui sont encore ici , se préparent à partir ; on ramasse par-tout la mitraille ; on fouille dans les tombeaux , on en arrache les cercueils de plomb pour en fabriquer des balles ; celui des toits même est employé à cet usage. Rien n'échappe à l'impie & sacrilege rapacité.

On mande de Rheims que cette ville a été , du 2 au 3 de ce mois , le théâtre des mêmes massacres que Paris. Mrs. Montrosier , ci-devant lieutenant du roi à Lille , l'abbé de la Condamine de Lescure , grand-vicaire de l'archevêque , l'abbé Romain , vicaire de l'église S. Jacques , & l'abbé Alexandre , ont été égorgés , ainsi qu'un grand nombre d'autres citoyens.

SENS (*le 26 Août*). Une anecdote remarquable que présente l'histoire ecclésiastique de ce pays , a donné lieu à un parallèle qui a fixé l'attention de nos concitoyens. L'anecdote dont il s'agit , roule sur un seul trait de la vie d'Archambault , qui le rapproche , par une conformité singulière , d'un de ses successeurs à la fin du dix-huitième siècle , M. Loménie de Brienne. Ce rapport ou parallèle a pour

objet unique l'invasion de l'abbaye de saint Pierre-le-Vif dans un des fauxbourgs de Sens. Cette célèbre abbaye fut fondée & richement dotée par sainte Théodechilde, petite-fille de Clovis; cette pieuse princesse y fut inhumée l'an 563. On peut dire que c'est le monument le plus cher à la Religion des Senonois. Là reposent les corps des saints Savinien & Potentien, apôtres de Sens; là sont inhumés dans des criptes ou especes de catacombes adjacentes à l'église, les premiers martyrs de cette ancienne métropole; de sorte que l'abbaye de Saint-Pierre-le-Vif est comme le berceau précieux de la foi pour tous les Senonois qui tiennent à la Religion chrétienne; aussi étoit-ce de-là que les prélats élus dans les siècles précédens & dans des tems plus heureux partoient avec des cérémonies particulières & religieuses pour venir prendre possession du siege de Sens; les nouveaux évêques passoient plusieurs jours dans cette abbaye, comme pour y respirer l'esprit & l'odeur des vertus des apôtres fondateurs auxquels ils succédoient.

*Archambault, dixième siècle.*

*Loménie de Brienne, dix-huitième siècle.*

N B. Pour \* L'an 959, Archambault, parvenu à l'archevêché de Sens, déclina d'habiter au palais épiscopal, près de son église cathédrale. Les fideles murmurèrent en voyant leur prélat s'i-

ne pas con-  
fondre les  
deux colon-  
nes, on a  
d'un altéris-  
que le com-  
mencement  
& la suite  
de celle-ci.

L'an 1791, M. Loménie de Brienne, nommé en 1788 archevêque de Sens, se laissa travestir, par je ne fais quelle mystification de ferment, en simple évêque de l'Yonne. Tous les biens des

églises & des monasteres de France ayant été confisqués au profit de la nation, sans aucunes formes canoniques, l'abbaye de Saint-Pierre-le-Vif fut mise en vente, comme toutes les autres possessions du clergé. M. de Brienne se la fit adjuger à un prix très-avantageux, & y fixa son domicile, sans s'embarasser des plaintes secrètes des Senonois, dont les vœux le rappelloient à son palais épiscopal, auprès de l'église cathédrale devenue paroissiale, vu sur-tout que, depuis son travestissement, il en avoit été nommé spécialement curé par l'Assemblée-nationale. On devine aisément que les religieux Bénédictins qui habitoient l'abbaye disparurent, à l'arrivée de l'acquéreur constitutionnel, de toutes leurs cellules & dépendances. Les bons cénobites délogèrent, comme avoient fait leurs prédécesseurs au dixieme siecle.

L'église de l'abbaye étoit vaste & bien bâtie : elle offroit au nouveau propriétaire un très-bel emplacement ; d'ailleurs

\* s'oler ainsi d'une église dont il étoit par état le chef & le pasteur ; il s'empara donc à force armée de l'abbaye de Saint-Pierre-le-Vif ; elle lui offroit un local plus agréable, & solitaire qui le mettoit à l'abri des assiduités de l'office & des importunités du ministère les plus gênantes ; il en chassa les Religieux, & y substitua des nymphes qui formerent un couvent d'un autre genre.

L'ignorance du dixieme siecle ne permit pas à Archambault de s'élever à la hauteur de la sublime philosophie du dix-huitieme ; il n'osa toucher à l'église de l'abbaye dont cependant l'emplacement l'eût singulièrement accommodé ; mais il eût fallu franchir l'intervalle de près de neuf siecles pour secouer la poussiere des préjugés de son tems. Au reste, cette attention du prélat, si peu scrupuleux d'ailleurs, à conserver en son entier l'église de Saint-Pierre-le-Vif ne formera qu'une très-légère teinte de disparité dans le parallèle des deux

\* prélat; car Archambault fut se dédommager très-avantageusement du sacrifice qu'il faisoit du vaste emplacement de cette belle église; il se mit à vendre de toutes mains, sans autre formalité ni droit que celui du plus fort, les terres, métairies & autres biens de cette abbaye dont il confervoit l'église; il étendit de près en près ce goût spoliateur à beaucoup d'autres possessions des églises & monasteres de son diocèse; par-là il préluoit, sans le savoir, aux dilapidations du dix-huitième siècle, & en faisoit par anticipation le caractère & les grandes vues.

Voyez  
l'Hist. des su-  
perstitions, par  
Spelman.  
— 15 Juill.  
1709, P. 427.  
— 1 Nov.  
1799, P. 345.

Archambault avoit un goût décidé & même passionné pour les oiseaux rares & curieux, & autres animaux; il s'en procuroit de toutes parts & à grands frais: les biens ecclésiastiques qu'il vendoit avec tant de facilité, fournissoient à ces dépenses de luxe & de volupté; mais son exemple vérifia ce mot devenu proverbe & répété dans tous les siècles: *Bien d'église volé ne profite ja-*

les matériaux de la démolition pouvoient le dédommager d'une bonne partie des frais de l'acquisition. Brienne prit donc la courageuse résolution de la faire abattre; il s'y trouva comme encouragé par l'assoupissement constitutionnel des Senonois insensibles à la perte d'un si beau monument. Leur indifférence à en réclamer la conservation fera pour eux un opprobre de plusieurs siècles; ils eussent épargné à leur évêque l'odieux d'une démolition qu'on ne lui pardonnera jamais; & combien de remords & de retours amers n'eussent-ils pas prévus!

Cependant M. de Brienne, ayant abattu cette magnifique église, sembla respecter les catacombes dont nous avons parlé ci-dessus; mais il avoit à cet égard des vues industrielles de ménage; les spéculations réfléchies d'une prudente économie en conserverent les catacombes. Il avoit à loger beaucoup d'oiseaux étrangers & autres animaux. A quoi bon ces catacombes, depuis que l'église

étoit démolie? Elles offroient à la volaille épiscopale un domicile très-commode. De plus, sans déplacer les tombeaux de pierre qui s'y trouvoient, elles offroient même, fauf à en ôter les précieux ossemens, des auges toutes creusées pour certains animaux qui ne laissent pas d'être intéressans, quoiqu'on ait peine à les nommer; mais cet asile ne se trouva pas plus sûr pour eux qu'au dixième siècle; car soit punition du ciel, soit accident naturel, ces catacombes s'écroulèrent tout-à-coup, malgré la solidité des arcades & des voûtes, & les habitans en furent écrasés. Une piété attentive crut découvrir, dans cette chute subite, quelque chose de miraculeux ou d'extraordinaire. Le prélat philosophe ne fit que rire de cette crédulité. Il est fort de tout le poids des décrets de l'assemblée qu'il a eu le courage de sceller d'un ferment authentique, ainsi que tout son clergé... Mais déjà gronde la foudre sur la tête de Brienne, malgré le flegme de sa sécurité philosophi-

\* mais, & ne produit pour fruit que la malédiction : il plaçoit dans le cloître ou dans les catacombes, si propres à former un poulailler & une ménagerie, cette volaille précieuse. Mais suivant l'observation expresse d'Odoran, auteur très-véridique de la chronique de Saint-Pierre-le-Vif, à peine ces animaux étoient entrés en ce poulailler sacré, qu'ils étoient frappés de maladie & se trouvoient étouffés le lendemain; les domestiques & tous les Senonois témoins de tant de morts subites, reconnoissoient la main vengeresse qui punissoit le vol des biens ecclésiastiques & la profanation de ces saints lieux; le jeune archevêque, enivré de ses plaisirs, n'y faisoit aucune attention. Quand le cœur est endurci, on a des yeux & on ne voit pas.

Enfin le 28 Août 968, éclata, d'une manière terrible, la colere du ciel; la foudre suspendue depuis neuf ans par tant de délais miséricordieux, vint frapper le coupable. Les historiens de Sens disent que le ton-

\* nère affreux qui tomba sur Archambault, avoit mis le feu en quatre endroits de la ville de Sens. Les domestiques de l'abbaye entendirent ou crurent entendre retentir dans les airs ces bruyantes paroles : *Nous ne souffrons pas plus long-tems la profanation d'un lieu arrosé de notre sang ; à cette voix , ils se leverent avec effroi & trouverent leur maître étendu mort & tout nud au milieu du réfectoire.*

Un écrivain très-connu par sa solide & éloquente critique, a fait sur ce parallele les Réflexions suivantes.

„ Il manque quelque chose à ce parallele. C'est l'histoire d'un autre archevêque qui ait démoli une église pour s'en faire un palais ; qui des catacombes des Saints ait fait un logement pour ses cochons. Eh bien ! ces catacombes sont moins fouillées par ces animaux immondes, que par la présence de celui qui les y a logés. Le démon qui lui a inspiré ce projet, est sans doute celui qui demandoit à Jesus-Christ la permission de se retirer dans le corps d'un troupeau de pourceaux. Il s'appelloit *lézion*, ce démon ; il lui falloit encore une demeure équivalente ; Dieu la lui a donnée. Je défie qu'on explique autrement la profonde impiété & corruption d'un cœur qui a pu concevoir une si exécration profanation. O Dieu ! & l'on se plaint des lenteurs de votre foudre ! On ne réfléchit pas sur vos vengeances. Celle que vous exercez sur Brienne, est plus terrible que le feu des damnés. Vous écrasez les pourceaux ; mais vous le faites vivre avec la honte, l'ignominie, l'opprobre de la plus dégoûtante im-

piété. Vous le laissez dormir, boire & manger; mais au milieu de son sommeil, de ses repas, & dans tous les instans de sa honteuse existence, cette voix le poursuit : „ Plus impie que ces barbares, le „ fléau de mon peuple, tu as aussi porté plus loin „ l'outrage de mes Saints. Comme eux, tu as détruit ce temple où mes ferviteurs chantoient mes „ louanges : *Domus sanctificationis nostræ, ubi laudaverunt Deum patres nostri, facta est in exustionem*; comme eux, tu as fouillé mon tabernacle : *In terrâ polluerunt tabernaculum*; comme „ eux, tu as troublé les cendres des prophètes; „ & comme eux, tu arraches les ossemens des „ justes à leurs tombeaux : *Eficiunt ossa sacerdotum, & ossa prophetarum, & ossa eorum qui habitant Jerusalem de sepulchris suis*; bien plus atrocement impie qu'eux, tu as porté une autre désolation dans le lieu saint. Là où reposoient mes „ martyrs Savinien & Potentien, les apôtres d'une „ Eglise que je t'avois donnée, là tu as fait l'étable de tes pourceaux! Malheureux! les enfers „ ont aussi leur étable; là sera ton palais! Les „ démons qui l'habitent sont plus immondes que „ tes pourceaux; ils le sont moins que toi. Profanateur, parjure, sacrilège! respire en attendant sur la terre. L'enfer n'ajouteroit ni au ver „ qui te ronge, ni à l'ignominie qui te fuit. Tu „ t'es fait une nouvelle église; il faut bien que „ je te laisse vivre dans son sein, pour qu'on sache „ combien je la hais, combien je la réprouve, „ & à quel point je fais l'humilier. „

Je le fais, ô mon Dieu! nous avons l'onction sainte à révéler jusques dans les écarts de vos prophètes; mais vous nous apprenez aussi à maudire le prophète insensé qui détourne le peuple de vos voies. *Vae prophetis insipientibus... eò quòd deceperint populum*; & certes, il y a ici bien plus que les écarts du prophète insensé. Il y a toute l'audace de l'impie affichant la plus scandaleuse des profanations. Votre indignation, Dieu de bonté! Dieu de miséricorde! avoit armé vos mains d'un fouet

Isai. 64.

Psal. 73.

Ezech. 13.

contre l'avidité dont le trafic faisoit de votre temple un antre de voleurs; & certes, ce prophete ne trafique pas dans le temple; il trafique du temple même; on le lui vend, & il l'achete; & du lieu de repos de vos Saints, il fait un antre d'immondi-ces. Vous disiez anathême à ceux qui bâtissoient, ou qui embellissoient les tombeaux des justes, & qui n'en remplissoient pas moins la mesure de leurs peres, de leurs iniquités. Ces malheureux n'étoient pour vous qu'une race de viperes. *Væ vobis, Scribæ & Pharisei, qui ædificatis sepulchra prophetarum, & ornatis monumenta justorum..... Implete mensuram patrum vestrorum, serpentes, genimina viperarum.* (Matth. c. 23). Qu'est-ce donc à vos yeux que ce pharisaïque pontife, qui, bravant les anathêmes de l'Eglise, remplit la mesure de ses sacrileges, sur le tombeau même de vos justes!

Mais, Seigneur, que vous êtes admirable dans vos voies! A côté de ces scandales atroces, vous avez placé en quelque sorte la réparation, & un spectacle épouvantable pour celui qui les donne. A une demi-lieue de Sens étoit un oratoire antique & révééré dès le quatrieme siecle; là étoit un ancien cimetiere; là sur-tout repoisoient les cendres de divers archevêques de Sens que leur sainteté avoit rendus célèbres. Là se faisoit aussi jadis un concours annuel de fideles, qui alloient satisfaire leur piété sur le tombeau des Saints. L'avidité aussi avoit mis dans le commerce ces tombeaux & cet oratoire appelé la *Chapelle de Saint-Sauveur*. L'adjudication le fait échoir à un laïc; il croit pouvoir suivre l'exemple de Brienne; il démolit cet oratoire, & disperse les tombeaux. De leurs débris s'éleve une voix menaçante, l'ombre des Saints le poursuit; il les entend lui reprocher la dispersion de leurs cendres. Ces reproches n'ont pas trouvé une ame à la Brienne. Celle de ce laïc ne fait pas combattre contre Dieu; il se leve; il se hâte; l'honneur des Saints est réparé; l'oratoire se releve, s'embellit; les fideles peuvent y accourir de nouveau, & révéerer l'objet de leur édifiante piété.

Brienne, tu as pu fourire à la crédulité d'un cœur dont l'endurcissement n'égalé pas le tien; le rire du dédain a pu se montrer sur tes levres. Etouffe, étouffe encore le remords qui te presse. Mais si ta langue pouvoit être sincere, & rendre les combats que tu souffres à l'aspect seul du nouvel oratoire, comme nous apprendrions qu'il se venge de toi, le Dieu qu'on y adore! Viens, approche-les donc, & ce laïc crédule, & ce monument de sa crédulité: viens, toi qui es plus fort & plus expert à braver le remords. Pourquoi détournes-tu les yeux? Pourquoi as-tu frémi? Croirois-tu donc déjà entendre Jesus-Christ, au grand jour des vengeances, rapprocher & la docilité de cet enfant du siècle & ton obstination? Ton cœur te le dit-il, ce que diront de toi tous ceux qui passeront devant ce monument? Ils diront: En ce tems vécut un simple laïc qui put être trompé, qui fut réparer son erreur; mais en ce même tems vivoit un pontife qui eut pour les profanations les plus sacrileges toute l'impiété, tout le courage & toute la constance des démons; & ce pontife, ils le diront, c'étoit Brienne. Ils le diront à la postérité la plus reculée; car il est aussi une immortalité de malédiction & d'infamie pour les grands apostats. »

P A Y S - B A S.

LA HAYE (*le 7 Septembre*). Leurs Hautes Puissances, se fondant sur les mêmes motifs que la cour de Londres (*voyez ci-dessus*, p. 129), viennent aussi d'ordonner à leur ambassadeur près de S. M. très-chrétienne, M. Lestevenon de Berkenrode, de quitter la ville de Paris & la France, non sans avoir déclaré auparavant, » que la république des Provinces-» Unies est fermement résolue de s'en tenir » aux principes de la neutralité, & de ne s'im-» miscer en aucune maniere dans les affaires » intérieures de la France; mais que L. H. P. » ne peuvent s'empêcher de faire les vœux

» les plus ardens pour tout ce qui peut contribuer à la sûreté personnelle de S. M. très-chrétienne & son auguste famille ».

MONS (*le 9 Septembre*). C'est une chose vraiment attendrissante, de voir arriver ici en foule les ecclésiastiques catholiques françois de tous les ordres, cherchant dans la bonne Belgique un abri contre les massacres & les horreurs que l'extravagance & scélérate philosophie exerce dans toute la France sous l'impudent prétexte *d'égalité & de liberté*. Tandis que les politiques spéculent sur ces atrocités & qu'ils les envisagent comme le dernier signal de la vengeance que quatre années de forfaits, inconnus jusqu'ici chez les nations les plus barbares, invoquent contre leurs auteurs en faveur de l'humanité, de la raison & de la Religion outragées; les âmes sensibles sont consolées par l'empressement avec lequel on accueille ici les victimes, qui échappent au fanatisme barbare des persécuteurs. Le clergé séculier & régulier, les curés, ceux sur-tout de la campagne, montrent le plus grand zèle à secourir & à loger ces généreux martyrs de la doctrine catholique & de la fidélité due au roi & à la patrie.

Le prince Ferdinand de Rohan, archevêque de Cambrai, donne l'exemple de cette charité avec une distinction parfaitement assortie à l'élevation de sa naissance & de son caractère. Le modique revenu, que la rapacité de l'assemblée-nationale n'a pu lui arracher dans le Hainaut Autrichien, est employé au soulagement des ecclésiastiques de son diocèse émigrés de la partie françoise & qui sont sans ressources. Ce prélat vient d'en recevoir vingt

dans son hôtel, à qui il donne la table & le logement, vivant avec eux au-dessous de la médiocrité, & ajoutant à la privation des aïssances dues à son rang une honnêteté & des manières, qui font oublier à ces hôtes infortunés les circonstances horribles de leur proscription. Le même prélat vient d'adresser aux membres des départemens, district & municipalité de Cambrai la lettre suivante, bien capable d'arrêter les déprédations & les violences, dont ces corps se sont rendus coupables, s'ils étoient susceptibles encore de quelque pudeur.

A Mons le 7 Septembre 1792.

„ J'apprends, Messieurs, avec étonnement, que vous prétendez vendre les meubles & effets que j'ai laissés dans mon archevêché, & que cette prétendue vente est affichée & indiquée pour un terme très-prochain; je pourrois réclamer les soi-disantes loix que vous vous êtes fabriquées, pour m'opposer au vol que vous allez me faire, puisqu'en effet je ne saurois d'après ces mêmes loix être considéré comme émigré, attendu que je suis au poste que j'occupois avant 1789, & que vos décrets ne comprennent que ceux qui sont placés chez l'étranger depuis cette époque. Il vous auroit sans doute été bien facile de faire décider la question contre moi en la soumettant à vos législateurs; vous vous seriez au moins mis par-là à couvert de la responsabilité personnelle, mais malheureusement pour vous, il n'en est plus tems : la loi que j'invoque, & dont j'aurai prochainement justice, c'est la Déclaration ci-jointe \*, dont vous ferez bien de lire & de méditer l'article 6. Je vous déclare donc, Messieurs, que je vous rends tous & chacun de vous en particulier responsables des pertes que vous me ferez éprouver par la dilapidation de mon mobilier & autres possessions; & vu l'impossibilité où je suis par les horreurs dont vous êtes environnés, de vous signifier juridiquement mes justes réclamations contre vos

\* du duc  
de Brun-  
wick.

vexations, & ma soumission formelle à notre malheureux roi votre maître, je les dépose ici chez un officier public, & j'y aurai recours au besoin. Je suis, Messieurs, votre très-humble & très-obéissant serviteur &c. „

NAMUR (le 12 Septembre). On n'a aucune nouvelle ni de la grande armée depuis la prise de Verdun le 2 de ce mois ; ni du siège de Thionville, qui se défend opiniâtrément. Nos troupes se sont emparées de quelques postes en Flandre, entr'autres de St.-Amand, de Lannoi & de Roubaix. Il est arrivé un corps de Valaques pour renforcer l'armée des Pays-Bas.

Le nombre des prêtres catholiques, échappés à la mort & arrivés dans les villes frontières des Pays-Bas, est si considérable, que toutes les charités locales ne suffisent pas à les accueillir. Ils ont cependant un droit si marqué à l'hospitalité chez une nation catholique & bonne par caractère, qu'on espère que dans les autres villes de la Belgique on se joindra aux citoyens chrétiens des frontières pour les aider à faire le bien que leurs moyens ne leur permettent pas de faire seuls. (a)

RUREMONDE (le 7 Septembre). On distribue ici un Prospectus d'un Journal écrit en Hollandois, intitulé *Kerkelyke Bibliothek &c*, ou *Bibliotheque Ecclésiastique principalement destinée pour les catholiques romains dans*

---

(a) Il faut pour que cela se fasse avec succès, que dans chaque endroit, une personne active, intelligente, & qui a la confiance publique, se charge de cette tâche charitable ; s'entende & corresponde avec ceux qui sont sur les lieux. C'est vraiment du cas du *Beatus qui intelligit super egenum*.

*les Pays-Bas.* Ce Journal s'imprimera à Amsterdam, chez Crayenschot, associé avec Krieger, imprimeur à Grave. Ceux qui font au fait de cette entreprise, prétendent que ce n'est autre chose qu'une nouvelle intrigue de la petite église pour se maintenir dans ce pays, malgré l'horreur dont les événemens de France, où elle a été pleinement dévoilée, l'ont couverte chez toutes les nations. Cette conjecture paroît se confirmer par le *Prospectus*, où l'on implore la tolérance par des moyens qui paroîtront plaisans. C'est par l'autorité du GRAND Ganganelli que les nouveaux périodistes demandent cette tolérance; ils citent à cette occasion une prétendue Lettre du GRAND Ganganelli à l'abbé Nicolini. Mais aujourd'hui il est généralement connu, même des femmes & des enfans, que le GRAND Ganganelli n'a jamais écrit de telles Lettres, que Caraccioli, connu depuis cette époque sous le titre de *l'artuffe épistolaire* \*, les a très-mal adroitement fabriquées &c. On prend donc les *catholiques romains des Pays-Bas* pour des imbécilles en leur adressant de tels hochets. Vu d'ailleurs le but de l'ouvrage, & les dangers de tous ces barbouillages de secte & de parti, dangers que la nature des tems & des événemens doit faire moins mépriser que jamais; il est à croire que les magistrats des provinces Autrichiennes s'opposeront à la circulation. On assure que les intentions du jeune empereur sont très-expreses sur ces sortes d'objets, que sa vigilance & sa fermeté ne le céderont pas à celles de son frere \*, & que tout ce qui peut troubler l'ordre établi, sera inexorablement pros crit.

La plante des pieds est le mot de la dernière énigme.

**D**E bien des métiers je me mêle,  
 Toujours à couvert de la grêle,  
 Je me cantonne auprès du feu :  
 Chez le pauvre on me trouve peu.  
 Suivant les lieux, je change de figure ;  
 Petit auprès des Grands, & grand chez les petits.  
 Mes ornemens sont assortis  
 Parfois de galons d'or, & parfois de ferrure.  
 Sans connoître A mi la, D la re, C fol ut.  
 Je sers à composer de savante musique ;  
 Mais quand je suis sans ame, on me jette au rebut.  
 Je reste sans panegyrique.

### T A B L E.

POLOGNE	( Varsovie.	117
ESPAGNE	( Madrid.	120
SUEDE	( Stockholm.	121
DANEMARCK	( Copenhagus.	125
ITALIE	{ Rome.	126
	{ Milan.	ibid.
	{ Florence.	127
ANGLETERRE	( Londres.	128
ALLEMAGNE	{ Vienne.	132
	{ Francfort.	133
	{ Treves.	135
FRANCE	{ Paris.	136
	{ Paris.	148
	{ Sens.	151
PAYS-BAS	{ La Haye.	159
	{ Mons.	160
	{ Namur.	162
	{ Ruremonde.	ibid.